

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 juin 2021

	Page
1. Appel	392
2. Approbation de l'ordre du jour	392
3. Communications de la Présidente	393
4. Communications et réponses de la Municipalité	394
Réponse de la Municipalité de Mme la Municipale Gloria CAPT à M. le Conseiller M. Daniel COCHAND Question du 3 juin 2021 intitulée mobilité douce Haldimand-Clendy.....	394
Réponse de la Municipalité de Mme la Municipale Gloria CAPT à M. le Conseiller M. Daniel COCHAND Question du 3 juin 2021 intitulée place de jeux du Collège de Fontenay.	395
Réponse de la Municipalité de Mme la Municipale Gloria CAPT à M. le Conseiller M. Daniel COCHAND Question du 3 juin 2021 intitulée Bassin du Temple de Fontenay.....	395
Réponse de la Municipalité de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN à M. le Municipal Marc-André BURKHARD le 3 juin 2021 intitulée réalisations faites en 2020 et 2021 avec les fonds alloués aux mesures environnementales de la taxe forfaitaire déchets - Question Budget 2021.....	398
5. Préavis n° PR21.10PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2020 d'Yverdon-les-Bains Rapporteur : M. le Conseiller Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances	401
6. Préavis n° PR21.21PR concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2020 Rapporteuse : Mme Fanny SPICHIGER, Présidente de la Commission de gestion	405
7. Préavis n° PR21.18PR concernant une la 1ère série de compléments au budget 2021 Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, président de la Commission des finances.....	418
8. Préavis n° PR21.22PR concernant une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 200'000.- au budget 2021 en vue d'une 2ème rallonge financière pour le fonds de secours Ville d'Yverdon Solidaire et l'opération Assiettes Solidaires Rapporteur : M. Roland VILLARD, remplaçant de M. Olivier JAQUIER.....	420
9. Préavis n° PR21.19PR concernant les jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2021-2026 Rapporteur : M. Younes SEGHROURCHNI.....	421
10. Préavis n° PR21.20PR concernant la révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois Rapporteur : M. Pascal GAFNER.....	423
11. Préavis n° PR21.16PR concernant une demande de crédits d'investissement de CHF 1'400'000.- pour la restauration du Château, étape XXVI « Tour des Juifs », et de CHF 900'000.- pour un crédit d'étude portant sur les étapes XXVII à XXX Rapporteuse : Mme Anne-Louise GILLIÉRON.....	424
12. Préavis n° PR21.13PR concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'970'000.- correspondant à la part de 49,515 % du financement incombant à la Commune d'Yverdon-les-Bains pour la réalisation de l'équipement de l'étape 4.2 du Parc scientifique et technologique d'Y-Parc et l'adoption, en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), du plan routier portant sur la réalisation de chaussées Rapporteur : M. Christian WEILER.....	425
13. Préavis n° PR21.12PR concernant une demande de crédits d'investissements de CHF 763'000.- pour la réfection de la pataugeoire de la piscine en plein air, de CHF 230'000.- pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football des Isles, de CHF 206'000.- pour la réfection du sol et le remplacement du matériel de la salle de gymnastique du collège Léon-Michaud ainsi que de CHF 1'477'000.- pour la construction de vestiaires au terrain de sport des Vuagères Rapporteur : M. Pascal GAFNER.....	426

14. Interpellations simples questions et vœux.....	428
14.1 Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Horaires des terrasses et bistrots)	428
14.2 Une interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (La nouvelle Municipalité, budget à ajuster !!)	430
14.3 Des remerciements de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Aux municipaux quittant leurs fonctions).....	432
14.4 Une interpellation de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Le cahier des charges pour les appels d'offres).....	433
14.5 Une question Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Le salaire horaire des ambassadeurs-drices du tri de la STRID).....	436
14.6 Un vœu de M. le Conseiller Daniel COCHAND (La communication CO21.06 concernant le Plan directeur du Service de la sécurité publique)	438
14.7 Des remerciements de Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER.....	439
14.8 Des remerciements de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN.....	440
Discours de Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI	441
Discours de M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD.....	442

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 17 juin 2021

Présidence

Madame Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 19 heures, nous débutons notre dernière séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de cette année de cette législature.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Malory FAGONE, Anne GILLARDIN GRAF, Marisa PARDO, François ARMADA, Mergim DIBRANI, Laurent GABELLA, François GILLET, Johann GILLIÉRON, Roger GYGAX, Pierre HUNKELER, Marc NICODET, Pinto MAKETA AVELINO, Julien WICKI

Membres absents :

Mmes et MM. les Conseillers : Antonio DI LUCA CARDILLO, Goran DJORDJEVIC, David GRANDJEAN, Nuri HAJDARI, Jeyashankar JEYARATNAM, Christophe LOPERETTI, Olivier SIMON-VERMOT, Branislav TRAJCHEVSKI, Vassilis VENIZELOS

Membres présents	77
Membres excusés	13
Membres absents	9
Effectif actuel	99

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons les interpellations et questions suivantes :

- 14.1 Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur les horaires des terrasses et bistrot
- 14.2 Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN sur la nouvelle Municipalité, budget à ajuster !
- 14.3 Remerciements de M. le Conseiller Laurent ROQUIER aux Municipaux quittant leurs fonctions
- 14.4 Interpellation de M. le Conseiller Thierry PIDOUX sur le cahier des charges pour les appels d'offres

- 14.5 Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN sur le salaire horaire des ambassadeuses du tri de la STRID
- 14.6 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND sur la communication CO21.06 concernant le Plan directeur du Service de la sécurité publique

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER

Merci Madame la Présidente, je sollicite la possibilité d'avoir une prise de paroles aux divers afin de remercier la Présidente.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE
Avis de la DGAIC

En date du 7 juin dernier, nous avons reçu de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), les réponses aux questions posées dans le cadre de la proposition de modification du règlement de la Municipalité par M. le Conseiller Stéphane Balet. Le 9 juin, ces réponses ont été transmises à l'ensemble des membres de la commission chargée de préavis sur cette proposition, qui y donneront de suites utiles.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Anniversaires

Dans le carnet anniversaire depuis notre séance du 3 juin à ce jour et jusqu'à la fin du mois de juin, nous pouvons souhaiter nos meilleurs vœux à Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, qui s'affichent maintenant à l'écran :

Joëlle DRUEY, Mireille MATHYS, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Véronique FIVAZ SCHLUP, Christophe BURDET, Nicolas DURUSSEL, Johann GILLIÉRON, Martin LOOS, Branislav TRAJCHEVSKI

Chiffre rond cette année pour Madame la Conseillère Joëlle DRUEY, Madame l'Huissière Véronique Fivaz SCHLUP et pour moi-même.

Comme je vous l'avais promis et pour clore cette année de manière un peu festive, je vous propose de chanter toutes et tous ensemble un joyeux anniversaire pour tous les anniversaires de cette année, accompagnés d'une délégation de la fanfare l'Avenir, qui nous fait l'énorme privilège d'être présente ce soir et que je remercie très chaleureusement.

Nous ne sommes pas encore parés pour monter le cœur du Conseil communal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Apéritif de fin d'année et de fin de législature

Malgré l'évolution des normes sanitaires, nous ne serons malheureusement pas en mesure de vous offrir en fin de séance le traditionnel apéritif de fin d'année et même de fin de législature pour cette année. Nous regrettons sincèrement ce contexte qui ne nous permet pas de nous retrouver toutes et tous dans un cadre convivial. En lieu et place, vous recevrez un petit présent, qui va vous être distribué tout soudain. Je laisserai M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD s'exprimer à cet égard tout à l'heure s'il le souhaite. Et pour nous accompagner, rien de tel qu'un petit intermède musical avec non moins qu'un arrangement baroque en quatre mouvements.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Fin de législature

Cette fois-ci, une dernière communication de ma part, vous aurez compris un peu de musique ce soir pour ouvrir nos esprits. En espérant que cela porte ses fruits pour cette dernière séance.

Comme vous le savez et comme je viens de vous le rappeler à l'instant, nous sommes également arrivés en fin de législature, de sorte que, pour un certain nombre, il s'agit de leur dernière séance en qualité de Municipal, de Conseiller ou Conseillère communale et aussi en tant que secrétaire du Conseil communal. Je ne les citerai pas toutes et tous, mais au nom du Bureau du Conseil communal je tenais à vous remercier sincèrement pour tout le temps consacré pour notre Ville et vous souhaite tout le meilleur dans les nombreuses activités auxquelles vous pourrez enfin vous adonner une fois ce Conseil quitté. Cela étant, je tenais tout particulièrement à remercier notre secrétaire du Conseil communal, Anne LEUENBERGER, qui doit certainement déjà m'en vouloir d'avoir focalisé toute l'attention sur elle, car ce n'est pas toujours une sinécure que de travailler pour ce Conseil et pourtant elle l'a fait durant de nombreuses années, avec conscience et professionnalisme, et surtout avec beaucoup de dévotion, ceci toujours dans l'intérêt public. Je souhaitais donc simplement et solennellement la remercier, vous remercier, sans chichi et pour Anne, lui souhaiter tout le meilleur pour la suite, notamment de regarder ce Conseil de l'extérieur en sirotant une bonne bière, car il faut aussi prendre le temps de savourer ces instants passés, car ce n'est qu'un au revoir...

Merci beaucoup à la fanfare l'Avenir de nous avoir accompagnés dans cette dernière séance, je les libère ils ont la chance de pouvoir s'en aller vaquer à d'autres occupations.

Merci infiniment de votre présence.

4. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte de la communication CO21.06 du 10 juin 2021 concernant le Plan directeur du Service de la sécurité publique Horizon 2025.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité a effectivement quelques réponses à apporter. Elles seront apportées dans l'ordre par Mme la Municipale Gloria CAPT, MM. les Municipaux Pierre DESSEMONTET et Marc-André BURKHARD.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Réponse de la Municipalité

de Mme la Municipale Gloria CAPT à M. le Conseiller M. Daniel COCHAND Question du 3 juin 2021 intitulée mobilité douce Haldimand-Clendy.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

En effet, j'ai des réponses à apporter aux questions de M. le Conseiller Daniel COCHAND. Lors de la séance du Conseil communal du 3 juin 2021, M. le Conseiller Daniel COCHAND a posé trois questions qui concernent les Services de l'urbanisme et des bâtiments principalement. Les réponses à ces questions sont donc les suivantes ; je commencerai d'abord par énumérer la question pour vous les remémorer :

Tout d'abord, qu'en est-il de ce passage sous-voie Invictus-Clendy et du préavis le concernant. Le préavis concernant le crédit d'étude est en cours de rédaction. Une première séance a été menée avec les CFF en avril 2021 où ils ont mis en avant une nouvelle contrainte financière qui impacte le projet. Les CFF exigent la pose de deux ponts provisoires : un pour chacune des voies existantes assurant la sécurité des usagers et des installations CFF pendant les travaux. Une estimation

budgetaire additionnelle d'au minimum un million doit être prévue en plus des deux millions déjà inscrits précédemment au plan des investissements. Le plan des investissements a été adapté dans ce sens, mais il n'est pas encore validé. Puisque la Commune doit réduire ses dépenses pour la prochaine législature au lieu de les augmenter, il a été imaginé d'inscrire le passage sous-voie dans le projet d'agglomération PA5 pour tenter d'obtenir un financement de la Confédération qui supporte l'augmentation des coûts des travaux et de repousser ceux-ci au-delà de 2027. Il semble en effet peu réaliste d'imaginer que la mesure se réalise avant, vu que les études d'avant-projet ne sont pas encore lancées et que des coordinations importantes sont à prévoir avec les CFF. Pour rappel, la charge foncière inscrite en faveur de la Commune pour ce projet est valable jusqu'en 2046 et il s'agit d'un million. Dans tous les cas, les services envisagent d'avancer avec les études. Un préavis pourrait éventuellement être rédigé cette année encore, comme je l'ai dit, à ce sujet pour un montant CHF 300'000.-.

La deuxième question posée est la suivante : qu'en est-il de la voie de mobilité douce, servitude et réalisations. Le préavis est en cours de rédaction ; le projet a été mis à l'enquête en été 2019, deux oppositions et une remarque ont été formulées. Plusieurs séances de conciliation ont été menées. Le préavis devrait être soumis à la Municipalité après la pause estivale et présenté cette année encore au Conseil communal.

Troisième question, qui est en fait toujours sous le premier groupe de questions : qu'en est-il de l'état de financement de ces deux réalisations. Le montant inscrit au plan des investissements pour le passage sous-voie est de deux millions. Il est toutefois proposé d'augmenter le montant à CHF 3'100'000.-, TTC, de manière à s'aligner avec le montant inscrit au PA4 et répondre à la contrainte financière des CFF, soit CHF 300'000.- pour les études d'avant-projet et CHF 2'800'000.- pour les phases suivantes avec une participation privée à hauteur d'un million. Des coordinations avec l'AggloY sont en cours pour demander un cofinancement supplémentaire via le projet d'agglomération PA5. Le montant nécessaire pour le chemin de mobilité douce est inscrit au plan des investissements. La coordination avec l'AggloY et le Canton a été menée pour assurer un cofinancement le moment venu. La subvention attendue représente CHF 131'000.-, à la valeur de 2005, hors TVA, donc acheté à la valeur de 2005 hors TVA, c'est-à-dire qu'avec le renchérissement du coût de la vie, cette somme sera augmentée au moment de son octroi.

Voilà, le groupe de trois réponses à la première question mobilité douce Haldimand-Clendy.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Réponse de la
Municipalité

de Mme la Municipale Gloria CAPT à M. le Conseiller M. Daniel COCHAND Question du 3 juin 2021 intitulée place de jeux du Collège de Fontenay.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

La deuxième question portait sur la place de jeux du Collège de Fontenay : que se passe-t-il avec la finalisation de cette place de jeux du Collège de Fontenay et le réaménagement du MD à proximité ? Les barrières *Heras* ont été mises en place pour laisser le temps au gazon de pousser. En effet, il est essentiel que l'herbe démarre bien pour qu'elle résiste au passage des nombreux élèves. Sur les conseils des jardins de la Ville, il a été convenu de laisser les barrières tout l'hiver, jusqu'au printemps. Les buttes ont été entretenues durant cette durée. Les barrières ont été enlevées le 27 mai. La cour est désormais achevée et ouverte au public. Les panneaux de signalisation sont en cours d'impression et seront posés rapidement. Le travail sur la chicane de la route du 24 Janvier devrait être traité cet automne.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Réponse de la
Municipalité

de Mme la Municipale Gloria CAPT à M. le Conseiller M. Daniel COCHAND Question du 3 juin 2021 intitulée Bassin du Temple de Fontenay.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

La troisième question portait sur le bassin du Temple de Fontenay : pourquoi est-on incapable de remettre en eau le bassin du Temple de Fontenay ? Jusqu'à l'automne 2020, les travaux du bassin n'ont pas pu se réaliser, d'une part, pour des raisons liées au COVID et d'autre part, pour des raisons liées à la validation du type de peinture proposée par l'entreprise. Les travaux de ponçage du fond du bassin ont été réalisés début octobre 2020. Les travaux de peinture auraient dû suivre, mais cela n'a pas été possible à cause de la météo. En effet, pour l'entreprise mandatée, il était impératif de bénéficier d'au minimum une semaine entière de temps à sec avec des températures positives pour effectuer la pose d'une fibre d'accrochage et l'application des peintures à deux composants. Ces conditions n'ayant à ce jour pas été réunies, BAT est dans l'attente d'une période favorable pour aller de l'avant avec lesdits travaux. Concernant la remarque faite par M. le Conseiller Daniel COCHAND sur le non-respect du travail réalisé par les entreprises, mon Service précise que c'est l'entreprise elle-même qui a refusé de poursuivre les travaux à la suite du ponçage tant que la météo était instable. L'entreprise a confirmé au Service que cette période d'attente ne nécessiterait pas de nouveau ponçage, seul un coup de karcher sera réalisé avant la reprise des travaux.

Voilà pour vos réponses M. le Conseiller COCHAND.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Merci Mme la Municipale Gloria CAPT pour ces réponses extrêmement précises. Je suis parfaitement satisfait des premières concernant la situation de la mobilité douce, vous nous avez fait un bon état des lieux de la situation actuelle.

Pour ce qui est de Fontenay, j'ai pu effectivement profiter, en tant que grands-parents, de cette place depuis quelques jours, je vous en remercie. Et pour ce qui concerne Fontenay, puisque j'ai la chance comme vous l'aviez rappelé récemment, d'avoir une vue plongeante sur ce bassin, de pouvoir vous dire que les travaux ont repris il y a deux jours et que la couche de fond est un matériau qui s'appelle thixotrope ; j'ai appris quelque chose d'important, il a quelque chose à voir avec les sables mouvants et ce matériau doit assurer l'étanchéité parfaite du fond. Donc, il ne me reste plus qu'à attendre dans les prochains jours la pose de la peinture et, comme je ne serai plus dans ce Conseil communal à partir de l'automne, je compte sur vous Mme la Municipale Gloria CAPT, qui allez y siéger, pour que vous ayez un œil sur la finalisation totale de ce projet.

Je vous remercie.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

M. le Conseiller, je savais que les travaux étaient en cours juste maintenant et depuis deux jours, sauf que je n'ai pas voulu vous le dire - bien que je pensais que vous ayez, de votre fenêtre, pu les voir - parce que je me suis dit, si je vous le dis, vous allez dire que c'est parce que vous êtes intervenu au Conseil communal que nous avons repris les travaux et bien, il n'en est rien et je suis contente tout de même que vous ayez vu que nous avons pu reprendre enfin les travaux, parce que nous avons le beau sur une période d'au moins une semaine.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Réponse de la
Municipalité

de M. le Municipal Pierre DESSEMONTET à M. le Conseiller M. Sébastien NOBS Question du 6 mai 2021 intitulée Renouvellement annuel des réseaux.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Lors de la séance du Conseil communal du 6 mai dernier, dans le cadre du traitement du préavis 21.04 qui traitait du renouvellement annuel des réseaux, M. le Conseiller Sébastien NOBS a posé une série de questions pour le Service des énergies.

En l'absence de PV de la séance du 6 mai, puisque vous aurez constaté que vous ne l'avez pas validé et que vous ne l'avez d'ailleurs, sauf erreur, pas reçu, nous répondons évidemment un petit peu à l'aveugle par rapport à ces questions, qui ont été posées par le M. le Conseiller Sébastien NOBS dans le cadre d'un débat sur un préavis. Je l'ai fait sur la base, d'une part des archives audiovisuelles du Conseil, je remercie par ailleurs le secrétariat du Conseil de m'avoir fait parvenir le projet de préavis concernant cet objet ; je remercie également M. le Conseiller Sébastien NOBS d'avoir eu la bonté de m'envoyer, à l'époque, ses questions, sauf que là, il s'est passé un truc rigolo. La première chose c'est que l'e-mail est atterri dans les spams et la deuxième c'est que pour des raisons techniques, j'ai été dans l'incapacité de récupérer cet e-mail-là. Ceci étant, j'ai donc le texte de l'intervention de M. le Conseiller Sébastien NOBS, mais ce n'est pas votre cas donc je vais comprendre, plus ou moins, ce que je vais vous raconter, j'espère que ce ne sera pas trop compliqué à suivre pour ceux qui n'ont pas ce texte-là, je vais toutefois répondre et un peu paraphraser M. le Conseiller Sébastien NOBS dans les questions qu'il a posées.

Donc M. le Conseiller Sébastien NOBS s'inquiétait, dans son intervention, des différences apparues entre la manière dont les différents préavis qui précédaient le préavis 21.04 étaient rendu compte en fonction des années et il notait toute une série de différences, par exemple de la manière dont tel ou tel préavis était répercuté entre le préavis de 19, le préavis de 20, par exemple. Et donc, il se posait, de manière générale, la question de savoir si ces changements, dans la manière de gérer les différents préavis et notamment ces différentes adaptations de ce préavis étaient conformes en comptabilité, excusez-moi, au brut des préavis. La Municipalité répond de la manière suivante : oui c'est conforme, c'est conforme pour autant, évidemment, qu'il n'y ait pas de dépassement du montant global qui a été voté dans le préavis et c'est conforme tant que les dépenses restent dans le cadre de ce qui avait été décidé dans le préavis au sens de son titre, c'est-à-dire qu'évidemment nous avons le droit, de réorienter différentes dépenses du moment que ça reste du renouvellement des réseaux. Nous n'aurions pas le droit de prendre une somme consacrée par le Conseil communal au renouvellement des réseaux pour faire quelque chose de différent de cela, mais tant qu'on reste dans le paramètre financier et qu'on reste dans l'objet du préavis, nous avons effectivement cette « souplesse » de pouvoir traiter de cette manière.

Au surplus, je rappelle, évidemment, que les comptes des préavis et de la Ville sont audités par un auditeur externe, qu'ils sont suivis et contrôlés par le Service des finances, ainsi que par la Commission des finances et qu'il existe toute une série d'instances de recours et de commissions de contrôle qui sont habilitées à venir regarder tout ça, mais en un seul mot, à la question de savoir si la manière de gérer ces préavis est conforme, la réponse est oui.

La deuxième question que posait M. le Conseiller Sébastien NOBS concernait un montant budgété pour les Tuileries de Grandson, qu'il constatait qu'il avait changé. Effectivement, il s'agissait-là en l'occurrence d'une erreur, nous aurions dû écrire dans le préavis de 2020 CHF 160'000.- pour ce préavis au lieu des CHF 139'000.- qui y sont allés. Nous présentons nos excuses au Conseil pour cette erreur d'écriture.

M. le Conseiller Sébastien NOBS posait une troisième question. Il constatait que deux travaux appelés « Moulins-Copernic » d'une part et « Pomy » d'autre part avaient disparu entre 2019 et 2020 et demandait donc où étaient passés ces montants. Alors, il y a deux réponses à cela. Le premier c'est que les montants pour les interventions sur la Rue des Moulins et le secteur Copernic ont été basculés au bouclage dans le préavis des petites extensions 2019, le 18.32. La raison en est qu'effectivement les montants étaient relativement faibles. Ce sont des montants de CHF 30'000.-, respectivement CHF 20'000.-, et qui s'encadrent mieux en termes de comptabilité analytique dans un préavis qui traite de petites extensions plutôt que dans un préavis qui traite de gros travaux.

Et puis, le projet de « Pomy », en fait, a été renommé. Vous le retrouvez en 2020, mais sous le nom de « Calamin », mais c'est le même projet, c'est simplement une convention de nomination qui a été changée.

Enfin, dernière question concernant le montant de réserve, M. le Conseiller Sébastien NOBS constate que pour le préavis 19 le montant s'élève désormais à CHF 650'000.- à la place des CHF 412'000.- qui étaient prévu au préavis 19.05, donc 60% d'augmentation, sans tenir compte de ce que je viens

de vous expliquer. Alors, je vais vous donner la répartition finale, ce préavis qui était un préavis à CHF 3'220'000.-, en tout cas cette partie-là. On constate que nous avons budgété au départ CHF 1'380'000.- pour la Rue Cordey, au final dépensés, enfin affectés, à l'heure actuelle CHF 928'250.-. À la Rue du Valentin partie 1, CHF 980'000.- budgétés et c'est la somme qui a été effectivement réservée pour cette action. Rue Valentin partie 2, CHF 430'000.- budgétés, CHF 130'000.- seulement ont été effectivement engagés sur ce projet-là. Le montant de réserve était à CHF 412'000.-. Vous le voyez, vous, à CHF 650'000.- ; il est désormais à zéro parce qu'il a été entièrement affecté dans les travaux suivants : « Calamin-Pomy », donc c'est celui dont on parlait tout à l'heure, CHF 190'000.-, ECF Thièle CHF 152'900.-, Rue de la Plaine première phase CHF 160'000.-, Rue de la Plaine deuxième phase CHF 200'850.-, CERMU CHF 300'000.- et enfin Tuileries de Grandson CHF 160'000.-. Les totaux annoncés en 2019 et 2020 restent absolument exacts, ceux de CHF 3'220'000.-.

Voilà ce que je pouvais vous répondre quant aux questions que vous nous aviez posées le 6 mai passé.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Sébastien NOBS :

Merci M. le Municipal Pierre DESSEMONTET, je vous remercie de vos réponses qui répondent aux questions que j'ai posées.

Néanmoins, pour la première, en fait, ma question de la comptabilité au brut était due au fait que si on constate le montant facturé pour les Tuileries de Grandson dans le préavis de l'année passée, on était arrivé à CHF 153'000.- alors que dans le préavis de cette année, il était descendu à CHF 107'000.- donc le montant avait diminué. Et dans les questions posées, dans la première question justement, elle commençait par « d'où vient cette différence de CHF 45'000.- » et puis après « est-ce que cela est conforme à une comptabilité au brut », donc pour cette dernière partie, vous n'avez pas encore répondu à ma question. Merci.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Alors, on peut en discuter à la fin de la séance si vous voulez pour plus de précisions, mais en gros il s'agit effectivement, comme on vous l'avait déjà annoncé d'ailleurs en mai, et même avant dans le dialogue que nous avons depuis quelques mois sur ces questions-là, d'un reclassement de différents objets qui ont eu lieu sur ce chantier-là, mais je reste à votre disposition à la fin de la séance.

M. le Conseiller Sébastien NOBS:

Merci M. le Municipal Pierre DESSEMONTET. Je passerai en fin de séance. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Réponse de la
Municipalité

de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN à M. le Municipal Marc-André BURKHARD le 3 juin 2021 intitulée réalisations faites en 2020 et 2021 avec les fonds alloués aux mesures environnementales de la taxe forfaitaire déchets - Question Budget 2021.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN nous a posé quelques questions sur les mesures environnementales en lien avec la taxe des déchets : qu'a-t-il été effectué en 2020, qu'est-ce qui est prévu en 2021.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN, un montant de CHF 100'000.- a été attribué sur le compte 442.3149.00 en lien avec l'environnement pour l'année 2020 et encore la même somme pour l'année 2021. Plusieurs mesures en faveur de l'environnement ont été financées par ce montant

en 2020.

En premier lieu, un circuit didactique abordant plusieurs thématiques environnementales a été remis au goût du jour et étoffé, afin de permettre d'observer, de mieux connaître et de se rapprocher au plus près de la biodiversité urbaine. Ce parcours s'effectue via une signalétique nommée « Biodiversity » permettant la sensibilisation à la biodiversité et à la nature en Ville.

L'approvisionnement en eau de l'alpage de Chalet Dernier a aussi été renforcé via des travaux de réhabilitation d'un captage d'une source permettant une meilleure alimentation en eau et évitant de devoir acheminer l'eau via des transports motorisés.

Des analyses et études pour de futures revitalisations des cours d'eau ont été menées ; une étude pour la construction d'une tour d'observation de l'avifaune entre Thièle et Mujon est en cours et financée par les mesures environnementales pour permettre à la population d'observer les oiseaux présents sur ce site d'escale majeur.

Un concept de sensibilisation sera aussi mis en place avec les organisations de protection de la nature ; il a été étudié, pour le plan directeur nature et son concept. Des mesures ont aussi été entreprises pour la pratique de la fauche tardive et de la fleur de foin dans les prairies et des thalies fleuries, ainsi que leur sensibilisation.

De nombreuses mesures ont donc été effectuées dans l'ensemble de la somme attribuée et ont été dépensées comme suit : Biodiversity CHF 26'000.-, étude naturalisation des cours d'eau CHF 18'000.-, réhabilitation des sources CHF 31'000.-, fauche tardive CHF 2'000.-, tours d'observation CHF 13'000.-, plan directeur nature CHF 10'000.-.

Pour l'année 2021, il est prévu de faire une campagne de construction de murs en pierres sèches en faveur de la biodiversité, de finaliser l'étude et la construction de la tour d'observation de l'avifaune, d'assurer la statique de certains arbres remarquables, de participer à la fête de la nature, qui a eu lieu les 28 et 29 mai dernier, et de finaliser le plan directeur de la nature et son concept de mesures. Une campagne de sensibilisation sur le littering va aussi être prévue en 2021, courant de cette année, pour lutter contre cette problématique.

Voilà, je vous ai répondu dans le détail sur ce que nous avons fait avec cette somme de CHF 100'000.-.

Mme la Conseillère Céline ERHWEIN NIHAN :

Je vous remercie beaucoup pour cette réponse très détaillée, avec ces beaux et multiples projets, qui ont été lancés et je m'en réjouis et puis je suis pleinement satisfaite.

J'aurais juste une petite suggestion et un petit vœu, peut-être, pour l'utilisation de ce fond. Je vois que dans un cas ou deux, alors ce qui est compréhensible ponctuellement, il a été utilisé plutôt pour des travaux ponctuels, donc ce que je nommerais des démarches de type infrastructure, et j'aimerais encourager la Municipalité à utiliser ce fond réellement pour, comme vous l'avez fait pour d'autres choses, des démarches qui visent la sensibilisation ou des choses de ce type-là ou le développement de bonnes pratiques au sein de la population comme c'était l'esprit vraiment du groupe de travail quand on a mis en place ces mesures environnementales.

Cela étant dit, le fait d'avoir renforcé, revitalisé les cours d'eau et l'approvisionnement en eau de la montagne de la Ville est une très bonne chose, donc je ne vais pas, je ne peux pas critiquer ça, mais c'est vraiment d'être dans cette optique de projets qui sensibilisent, qui développent des bonnes pratiques au niveau de la population de manière à ce que cela ait un effet boule de neige plutôt que dans des infrastructures ou des achats de matériel.

Mais je vous remercie.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Les mesures qu'on a prises sont toutes des mesures qui sont en rapport avec l'environnement. S'il faut encore faire des environnements A, des environnements B, puis des environnements C, on ne va plus s'en sortir. On a mis le maximum pour des effets liés à l'environnement, je crois que le résultat il est démontré.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Y a-t-il encore des communications, d'autres réponses de la part de la Municipalité ou y a-t-il des Conseillers et Conseillères qui sont encore dans l'attente d'une réponse qu'ils voudraient rappeler ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Les coûts de procédure pour le recours en lien avec la taxe des déchets. Combien est-ce que cela a coûté à la Commune et c'est une question du Conseiller M. Laurent GILLIARD.

M. le Conseiller, comme vous le savez, nous avons effectué trois...

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

M. le Vice-Syndic, je m'excuse, c'est une question qui a été posée ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Oui.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je n'ai pas le souvenir que cette question ait été posée, peut-être que je me trompe. Qui avait posé la question ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

M. le Conseiller Laurent GILLIARD.

M. le Conseiller Laurent GILLIARD :

Si vous voulez me passer la parole ? Est-ce que je peux la prendre ? C'est une question que je voulais poser, mais si j'ai la réponse maintenant, ça m'arrange.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Alors, je vous céderai la parole au moment des comptes M. le Conseiller Laurent GILLIARD, si cela vous va comme ça, ça nous permet de clôturer ce point 4 et de passer au point 5. Vous avez encore une autre réponse M. le Vice-syndic ? Alors, je vous cède la parole, mais à condition que ce ne soit pas sur les comptes, ni sur les préavis à venir que nous allons traiter tout soudain.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

J'ai encore une question que j'ai reçue aujourd'hui.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Alors elle passera à la fin, M. le Vice-syndic, ces questions-là sont des nouvelles questions que nous

traiterons en fin de séance si nous y arrivons.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Très bien, je vous remercie.

**5. PRÉAVIS
N° PR21.10PR**

**CONCERNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2020 D'YVERDON-LES-BAINS
RAPPORTEUR : M. LE CONSEILLER OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Olivier JAQUIER souhaite ajouter quelques propos :

Avant de commencer de vous faire part d'une partie du rapport de la COFI sur les comptes 2020 et vu qu'il s'agit d'un des derniers rapports de la Commission, permettez-moi tout d'abord d'adresser quelques remerciements.

Pour commencer, je remercierai le Bureau du Conseil. Merci Mesdames pour votre travail de l'ombre en amont et en aval des séances de la Commission des finances, pour vos relectures attentives des rapports et les corrections, ainsi que pour votre soutien logistique. Ensuite, des remerciements à la délégation Municipale, notamment son Syndic qui, tout au long de la législature, a fait preuve d'une ouverture, d'une transparence et d'une étroite collaboration avec la Commission des finances, ceci dans un climat de partage et de confiance mutuelle.

Je n'oublierai pas de citer le Service des finances de la Ville et plus particulièrement son Boursier sur lequel la COFI a pu s'appuyer sans discontinuer. Il a répondu à toutes les sollicitations de la Commission et ceci de manière complète et très professionnelle durant toute la législature. Notre Ville a de la chance de pouvoir compter sur ses compétences qui seront encore plus utiles à l'avenir, notamment au vu des enjeux financiers futurs. Merci Fabrice.

Enfin, je tiens à remercier les membres de la COFI, Mesdames, Messieurs les Conseillers, vous avez su, au cours de cette législature, mettre de côté durant les séances de Commission nos divergences politiques afin de faire avancer la noble cause que sont les finances communales de la Ville. Vous avez, tout au long de ces cinq années, étudié de nombreux préavis, budgets, demandes de crédits complémentaires, comptes, ceci toujours avec l'objectif financier et non politique en ligne de mire. Soyez-en remerciés pour votre travail sérieux tout au long de cette législature.

Voilà, je passe sur les comptes maintenant et je commencerai par les considérations. Sur la base de l'examen des comptes, la Commission des finances propose de prendre des mesures spécifiques suivantes :

- une estimation plus réaliste de certains revenus, notamment des amendes et des redevances ;
- une vision claire des dépenses des investissements avec notamment l'incidence complète au niveau des coûts sur le budget de fonctionnement ;
- une augmentation des collaborations interservices permettant une meilleure efficacité de l'administration communale ;
- une maîtrise des charges du personnel qui passe peut-être au travers de diverses mesures telles que :
 - une réallocation des ressources interservices ;
 - une amélioration de la communication interservices permettant de créer des synergies ;
 - une mise à disposition de ressources interservices sur un projet avec une seule direction.

La Commission des finances s'inquiète des enjeux futurs sur les finances communales de notre Ville pour la prochaine législature avec notamment la révision de la péréquation intercommunale ainsi

qu'une libéralisation du marché du gaz.

Dans ce cadre, elle invite les membres de la Municipalité à rester actif dans les divers cercles d'influence au niveau régional, cantonal et fédéral, afin de défendre au mieux les intérêts de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

La COFI préconise que chaque investissement doit être maîtrisé et planifié, afin d'être en adéquation avec la planification financière de la Ville au risque de voir un héritage non maîtrisable pour les prochaines générations.

La situation économique liée à la crise du COVID19 avec une baisse très certainement des rentrées fiscales va engendrer des conséquences non négligeables sur les comptes 2021, respectivement le budget 2022. Dès lors, la COFI émet le vœu que certains investissements votés par le Conseil communal soient éventuellement décalés dans le temps, ceci en fonction de leur degré d'urgence. La commission demande à la Municipalité de travailler intensivement la question des finances communales en particulier sur les axes suivants pour limiter ses effets, soit :

- maîtriser de façon très rigoureuse les dépenses de l'ensemble des services de la Ville ;
- rechercher et mettre en œuvre de façon systématique les possibilités d'économie de toute nature ;
- maintenir les investissements à un niveau en relation avec la situation financière de la Commune afin de planifier dans un proche avenir un amortissement réaliste de la dette.

La Commission des finances attire l'attention du Conseil communal sur la situation tendue actuelle et prévisible pour les prochaines années des finances communales et le prie d'en tenir compte dans ses futures décisions.

En conclusion, la Commission des finances à l'unanimité de ses membres vous recommande, Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'approuver le préavis PR21.10PR relatif aux comptes 2020 tel que présenté par la Municipalité.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Discussion sur les comptes 2020

Je prie les membres du Conseil de prendre la brochure intitulée Comptes 2020 à la page 12. Sauf objection de votre part, je vous propose de procéder comme les années précédentes, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner les têtes de chapitres de chacun d'entre eux.

Je vais donc vous lire maintenant le nom du dicastère, ainsi que les charges et revenus correspondants. J'attendrai ensuite quelques instants, afin de laisser le temps d'intervenir à celles et ceux qui le souhaitent.

Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le numéro de la page, ainsi que le compte auquel vous faites référence.

M. le Conseiller Laurent GILLIARD :

4 Travaux et environnement

Si je peux poser ma question, ça concerne la page 48, le numéro 45 « ordures ménagères ». Est-ce que dans le coût des déchets, les charges, il y a les recours de la Municipalité contre les décisions de la Commission de recours et si oui, quel est le montant de ces frais d'avocat. Voilà.

45 Ordures ménagères

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Vous parlez bien de 2020 ? Alors en 2020, 32 recours ont été déposés. La Municipalité a décidé de traiter l'ensemble de ces derniers, elle n'a pas eu recours à l'appui d'un conseiller juridique, mais a pu

elle-même traiter ces derniers en interne. Alors, je n'ai pas le montant.

M. le Conseiller Laurent GILLIARD :

J'ai demandé confirmation à ma consœur, à mes côtés, qui est membre également, qui était membre de la Commission de recours. La Commune a fait des recours en 2020 ! Je suis désolé de le dire.

Alors, j'aimerais savoir le coût de ces recours contre les décisions de la Commission. Si je pose cette question, c'est que c'est ma dernière séance au Conseil n'est-ce pas. J'aimerais en donner un, de conseil, pour l'avenir : c'est que si la Municipalité n'est pas d'accord avec une décision de la commission future et que s'il y a plusieurs décisions qui posent le même problème, la meilleure solution serait d'informer la Commission de recours qui suspendrait les autres décisions. Voilà.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Merci M. le Conseiller Laurent GILLIARD. Je vois qu'on interpelle le Boursier, peut-être que vous aurez une réponse un peu plus précise ? Ou est-ce que M. le Vice-syndic vous aviez aussi des éléments, mais qui portent peut-être plutôt sur l'année 2021, c'est ça ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

J'ai dit Mme la Présidente, Messieurs les Conseillers, toutefois en 2019, 234 recours ont été déposés pour un montant de CHF 34'....- [*coupure de micro*].

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

M. le Vice-syndic, pressez le bouton car on ne vous entend pas avec le micro.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Les recours 2019 ont été traités, je pense en 2020.

M. le Conseiller Laurent GILLIARD :

[*coupure de micro*]... confinement principalement, effectivement, et la Municipalité a interjeté plusieurs recours contre les recours de 2019 ; elle les a interjetés en 2020. Ma question est de savoir combien ont coûté ces recours ? Elle ne peut pas être plus claire.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je vous propose M. le Vice-syndic, puisque vous avez une réponse à donner, peut-être il y a un problème en termes d'années, mais je vous propose de donner au moins ces éléments-là et puis comme ça, ça nous permet de voir s'il y a des éléments complémentaires.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

M. le Boursier est en train de chercher M. le Conseiller Laurent GILLIARD, je propose, si vous êtes d'accord, de permettre de continuer disons l'analyse des comptes et puis peut-être qu'avant la fin de ces comptes-là, on peut revenir pour avoir une réponse plus précise.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La discussion est toujours ouverte.

La parole ne semble pas être demandée. Nous revenons à la page 9. Je ne vous relis pas les charges et revenus par dicastère, puisque je viens de les parcourir un à un, je me concentrerai uniquement sur les totaux des comptes 2020.

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Comptes 2020		Budget 2020 initial	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	10'325'828	607'872	10'677'830	1'981'700
Finances et Sports	33'310'469	129'212'828	31'575'875	124'492'260
Urbanisme et bâtiments	28'128'830	8'171'778	27'924'785	8'753'230
Travaux et environnement	25'990'822	11'492'078	26'953'120	11'975'700
Jeunesse et cohésion sociale	39'543'091	8'581'472	42'900'065	8'879'560
Sécurité publique	44'372'372	23'218'037	46'116'910	25'996'040
Culture	9'965'794	1'710'977	10'976'400	2'633'570
Service des énergies	53'276'209	61'928'855	58'357'760	67'543'880
Totaux	244'913'415	244'923'898	255'482'745	252'255'940
Excédent de charges selon budget initial			3'226'805	
1ère série de compléments au budget			87'100	
2ème série de compléments au budget			600'370	
Crédit complémentaire extraordinaire Fonds Covid-19			500'000	
Excédent de revenus		10'482	4'414'275	

Nous allons encore terminer par le tableau d'autofinancement que vous trouvez en page 7 du préavis.

	Comptes 2020	Budget 2020
Résultat de l'exercice	10'482	-4'414'275
Amortissements	22'460'386	22'913'450
Attributions aux fonds	5'317'689	3'289'300
Prélèvements aux fonds	-1'713'151	-3'504'000
Autofinancement	26'075'406	18'284'475

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble des comptes 2020.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR tient tout d'abord à saluer les efforts de la Municipalité pour veiller à l'équilibre des comptes, malgré une très forte pression exercée par le COVID-19 sur nos finances communales.

Des aides ciblées ont pu être mises à disposition des personnes en situation précaire, voire en situation très difficile, venant ainsi compléter les dispositifs de soutien mis en place par la Confédération et le Canton de Vaud. La Municipalité a par ailleurs résisté avec détermination à la tentation de surendetter massivement notre Ville durant la crise sanitaire au niveau du ménage communal. La dette prévisionnelle à long terme devrait commencer à fléchir dans les deux ou trois ans au plus tard. Que la Municipalité en soit remerciée.

Il est utile de se rappeler que la politique anticyclique menée ces dernières années par notre Ville a permis d'investir massivement, notamment dans le patrimoine communal, avec des taux d'intérêt quasi à zéro et soutenir ainsi l'économie locale et régionale avec un effort économique quasi sans précédent. De nombreux emplois ont pu être créés, notamment au parc scientifique et technologique favorisant, entre autres, le maintien d'un bon niveau de recettes fiscales durant la législature.

Discussion
l'ensemble
comptes 2020
sur
des

Mais nous allons, à l'évidence, au-delà d'années plus difficiles. La crise sanitaire va laisser des traces, notamment au niveau des recettes fiscales qui vont vraisemblablement en pâtir. Cela signifie que la Municipalité devra continuer à faire preuve d'une très grande rigueur dans la gestion des deniers publics et l'élaboration des prochains budgets. En effet, les efforts consentis ces derniers temps doivent être poursuivis en effectuant, si besoin, des arbitrages.

Le groupe PLR et Centre Droite tient également à remercier la Commission des finances, qui a elle aussi rigoureusement veillé au grain durant toute la législature et qui, nous l'espérons, continuera d'en faire de même à partir du 1^{er} juillet prochain.

Permettez-moi encore de vous signaler qu'une coquille s'est glissée dans le premier paragraphe de la conclusion, en page 137, en les années 2020 et 2021 qui sont mentionnées côte à côte. Je dépose alors un amendement technique, en proposant de supprimer l'année 2021.

Le groupe PLR et Centre-Droite vous invite dès lors à accepter les comptes 2020 en enjoignant la Municipalité à continuer dans la droite ligne, de ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Merci de votre attention.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble des comptes 2020.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Les chiffres trouvés à ce jour, maintenant, font état pour de 2019 de CHF 34'000.- de frais d'avocat et puis pour ce qui est de 2020, effectivement, il n'y a pas grand-chose, on pourrait considérer qu'il y a des petits frais épars pour environ CHF 3'000.-, mais semble-t-il, ce sont des prestations qui ont été faites à l'interne tel que l'a dit M. le Vice-syndic. À moins qu'entre-temps, ils ont trouvé d'autres éléments, mais enfin c'est les éléments que M. le Boursier vient de me communiquer.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR21.10PR est accepté à l'unanimité.

**6. PRÉAVIS
N° PR21.21PR**

CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2020

RAPPORTRICE : MME FANNY SPICHIGER, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE GESTION

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu une copie du rapport de la Commission de gestion.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Avant de vous lire les conclusions du rapport, je me permettrai aussi juste rapidement quelques petits mots au terme de cette année, mais aussi bien sûr au terme de cette législature. Des mots que j'adresserai d'abord à mes collègues de la Commission de gestion pour leur dire un grand merci, à eux, qui ont œuvré dans un climat où, comme l'a aussi rappelé mon collègue de la Commission des finances, les couleurs politiques restent à la porte de la pièce et où nous travaillons ensemble dans un esprit extrêmement constructif et, je crois, dans un climat, enfin en tout cas dans un contexte, aussi assez professionnel. J'ai envie de dire, c'est un temps investi qui est important en présence, mais aussi en préparation et pour ça j'aimerais vraiment leur dire merci à Aurélie-Maude HOFER, Daniel COCHAND, Roger GYGAX, Olivier MAIBACH, Ramesh VASWANI et bien sûr la Vice-présidente de la Commission de gestion qui fait un travail de l'ombre assez impressionnant, ma collègue Joëlle BETTEX. Bien sûr, merci aussi au Bureau. Cette année ça a été un petit peu particulier, on a pu

travailler quelques années avec Anne LEUENBERGER à la Commission de gestion ; cette année on a une nouvelle secrétaire pour la Commission de gestion que je remercie aussi, Céline ZELLWEGER, mais c'est vrai que Anne LEUENBERGER, quand vous la connaissez, vous savez que son regard bienveillant et son anticipation de tous les moments ne sont jamais bien loin et c'est extrêmement précieux pour un travail de commission, mais vous le savez tout aussi bien que moi.

Je pense que ce contexte nous a permis de faire un travail sérieux, un travail construit, qui a permis à la Commission de gestion de jouer son rôle, qui a un rôle de commission de surveillance, c'est à ça que ça doit servir. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire aussi interroger des processus, questionner des projets, aiguillonner peut-être des fois aussi, aller un petit peu gratter - pas toujours de manière forcément très agréable - mais en tout cas on le fait dans un esprit, encore une fois, constructif et peut-être aussi aller sur des pistes peut-être d'amélioration, les questionner, les proposer, les challenger auprès des différents acteurs et actrices.

Et à ce titre j'aimerais remercier la Municipalité, qui se prête à cet exercice qui, j'en conviens, n'est peut-être pas toujours ni facile, ni agréable, mais qui - alors je ne pense pas qu'elle le fait forcément toujours avec beaucoup de plaisir - en tout cas le fait dans la plupart du temps avec engagement, donc merci pour ça. Merci aussi et peut-être même merci surtout, j'ai envie de dire, aux collaborateurs et aux collaboratrices de l'administration, aux Chefs de services, aux cadres qui nous reçoivent, aux différentes personnes qu'on a l'occasion de rencontrer parce que, je crois vraiment que ces personnes ont saisi, me semble-t-il, la démarche et ont toujours envie de nous faciliter le travail et dieu sait que c'est agréable, mais aussi de venir en toute transparence souvent nous faire part de leurs préoccupations, nous faire part peut-être des besoins d'amélioration, des aspects qu'ils aimeraient aussi pouvoir peut-être faire mieux valoriser et puis ils ont aussi toujours à cœur vraiment de démontrer l'immense travail, qui est fait dans les services, qui n'est pas toujours très visible et à ce titre-là, vraiment, je les remercie. Moi, à titre personnel, j'ai énormément appris à la Commission de gestion, il m'aura fallu 13 ans de Conseil communal avant d'y aller, j'aurais peut-être dû le faire plus vite puisqu'on apprend beaucoup.

Voilà, j'en viens à mes conclusions :

En conclusion, la Commission de gestion à l'unanimité de ses membres prend acte des réponses de la Municipalité en y apportant l'amendement suivant :

Amendement article 1 :	Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées à l' exception des réponses aux observations maintenues 3.1.2 et 8.2 de 2019 et aux observations 3.1.1, 3.1.2, 4.1, 7.1, 7.2.1, 7.2.2 de 2020.
------------------------	--

Les articles 2 et 3 sont inchangé.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Discussion
article 1

sur

Conformément à l'article 118 de notre règlement, sans intervention de la part de l'assemblée, les réponses de la Municipalité seront considérées comme acceptées. Je ferai par contre voter les observations qui seront contestées et notamment celles qui ont été refusées par la Commission de gestion.

Avant de vous inviter à prendre le préavis, je vous invite à prendre le rapport de la Commission de gestion à la page 1, où deux des quatre réponses aux observations sur la gestion de 2019 maintenues en 2020 sont refusées.

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission de gestion à l'article 1, soit :

Proposition
amendement article 1

Article 1 amendé :	Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées à l' exception des réponses aux observations maintenues 3.1.2 et 8.2 de 2019 et aux observations 3.1.1, 3.1.2, 4.1, 7.1, 7.2.1, 7.2.2 de 2020.
--------------------	--

Observation 3.1.2
Liste des motions et
postulats en suspens

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La Commission de gestion vous propose de refuser la réponse de la Municipalité.

J'ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 3.1.2 de 2019.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Peut-être, pour que tout le monde puisse suivre, parce que c'est toujours assez laborieux, les observations maintenues de 2019 et leurs nouvelles réponses municipales n'apparaissent du coup pas dans le préavis municipal tel qu'il nous est soumis, mais dans le rapport de gestion. Voilà, comme ça, vous pouvez suivre.

L'observation en question, c'est un peu un serpent de mer dans ce Conseil communal, c'est la question, j'ai envie de dire la simple question, d'avoir une liste des motions et postulats en suspens. Je me rends bien compte que c'est plus compliqué que ça, simplement ça fait bientôt trois ans je crois que ça a été formalisé comme demande, ça faisait bien plus longtemps déjà que c'était une demande qui émanait de la Commission de gestion précédente.

La Municipalité nous répond dans sa nouvelle réponse que ça n'a pas pu être fait, notamment à cause du COVID. Alors on l'entend bien, mais ça n'a pas pu être fait les trois années précédentes non plus, c'est aussi pour ça que ça nous semble important de refuser cette réponse, pour qu'elle puisse être suivie, pour que ce ne soit pas classé quelque part, d'autant plus que dans la réponse municipale, il est fait part du fait que le préavis qui classerait et qui nous donnerait cette liste de motions arriverait avant la fin de la législature, on y est presque là. Donc, je vous invite à refuser cette réponse aussi vraiment dans un souci de ne pas lâcher l'affaire et que la prochaine Commission de gestion puisse suivre cette question.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote s/réponse à
l'observation 3.1.2**

La réponse de la Municipalité à l'observation 3.1.2 est refusée à une évidente majorité moins un certain nombre d'abstentions.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Observation 8.2
Partenaires
touristiques

La Commission de gestion vous propose de refuser la réponse de la Municipalité.

J'ouvre donc la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 8.2.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Vous vous rappelez sûrement l'année dernière, le volet tourisme nous avait passablement occupé dans le cadre de la discussion sur le rapport de la Commission de gestion. Plusieurs choses avaient été mentionnées, notamment une difficulté à percevoir, j'ai envie de dire, la vision stratégique de la Ville notamment en lien avec ses partenaires touristiques, notamment l'ADNV. Entre temps, on apprenait à ce moment-là aussi, le soir de ce Conseil, une grande restructuration qui s'est mise en œuvre depuis.

Il faut savoir que la Commission de gestion a été très rassurée sur beaucoup d'aspects par rapport à ça ; on a eu des rencontres très intéressantes avec vraiment des discussions de fond très rassurantes par rapport à ces aspects touristiques. Toutefois, une des deux observations maintenues demandait à la Municipalité de se doter d'une stratégie claire et précise, notamment en termes d'objectifs, par rapport aux entités qu'elle subventionne et qu'elle finance, que, quelque part, on conditionne notre financement à une atteinte des objectifs. Ce que la Municipalité nous répond pour l'heure, c'est qu'elle a déjà fait un état des lieux des entités qu'elle subventionnait, ce qui lui permettra peut-être par la suite de pouvoir conditionner certaines subventions, mais qu'elle est plutôt dans l'attente d'une

stratégie de la part des entités. Ça nous ne semble pas satisfaisant à l'heure actuelle ; je pense que c'est un premier pas, mais qu'il est encore insuffisant et c'est pour ça que je vous invite à refuser cette réponse.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je vous annonce d'ores et déjà mes intérêts concernant un partenaire touristique. Je suis Vice-présidente de la LNM, Société de Navigation des lacs de Neuchâtel et Morat.

La Municipalité, je crois, est pleine de bonne volonté, et le Municipal qui la représente au sein du Conseil d'administration de la LNM aussi. Où il y a problème pour qu'Yverdon se sente proche de son lac -et notamment des bateaux de la navigation touristique, c'est le fait qu'il y a une sorte de, je ne veux pas dire, de désintérêt, mais il y a un problème avec les services touristiques, qui sont maintenant sous l'égide de l'ADNV et je crois que ce n'est pas suffisant ce qui se passe là. L'office du tourisme qui est subventionné, je le rappelle, ne vit que par les taxes de séjour et autres subventions, ne met - par exemple- pas d'avis dans le tout ménage *La Région* pour annoncer le début de la saison de navigation. Et je trouve cela très dommage, parce que je pense qu'il y a quand même des personnes intéressées, ne serait-ce déjà les courses d'école ou autres différentes manifestations de ce type.

Le Municipal représentant la Municipalité et moi-même essayons de faire bouger, mais si les gens qui sont ...au port, si on peut bien dire, ne se bougent pas non plus, ça n'aide pas. Je vois la différence qui se passe avec des villes, qui ont aussi des débarcadères et des ports, qui sont éloignées de Neuchâtel - Neuchâtel étant le centre de la compagnie qui gère cette navigation touristique. Et bien - ailleurs, on sait fort bien se démener pour faire fonctionner, pour essayer de faire perdurer l'effort comme celui qui a été fait à Yverdon il y a quelques années pour remettre un bateau, pendant l'été, en permanence à Yverdon.

Je souhaite que la Municipalité, dans les saisons qui viennent, travaille encore à ceci, parce que si les ports d'attache ne sont pas assez volontaires, ça paraît difficile - surtout si les mandataires touristiques ne s'y intéressent pas, ça va être très difficile.

Merci de votre attention.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote s/réponse à l'observation 8.2

La réponse de la Municipalité à l'observation 8.2 est refusée à une évidente majorité moins un certain nombre d'abstentions.

Discussion article 1

sur

Je vous invite maintenant à prendre le préavis à la page 1 puisque nous passons aux réponses aux observations de 2021 sur la gestion 2020. Nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité. Comme toute à l'heure, je n'ouvrirai la discussion que sur les observations pour lesquelles il y a une demande de refuser la réponse de la Municipalité.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Observation Préavis

3.1.1

La Commission de gestion vous propose de refuser la réponse de la Municipalité.

J'ouvre donc la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 3.1.1.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

La Commission de gestion, en effet, vous invite à refuser la réponse de la Municipalité par six voix contre et une pour. Sur le fond de la réponse, la Municipalité ne donne pas de solution sur la manière dont elle pense améliorer les choses. De plus, une grande partie de la réponse va porter la responsabilité sur d'autres, tels que le Canton ou le bureau du Conseil. Ces aspects ne sont pas à

même de rassurer la Commission de gestion sur l'enjeu d'anticipation demandé à la Municipalité face à ces préavis d'importance.

Je me permettrais peut-être encore d'ajouter deux mots. Je conçois, peut-être, que l'exemple qui a été choisi, que j'ai choisi, dans le rapport, avait le mérite d'être très clair et que tout le monde s'en rappelle. Il avait le désavantage d'être sur 2019, donc on pourra nous reprocher effectivement de ne pas nous intéresser à la bonne année. Ce n'était qu'un exemple, qu'un exemple de préavis pour lequel il nous a semblé que le Conseil communal pouvait se retrouver dans une situation où il était pressé de rendre des rapports, la commission ad hoc était pressée de faire son travail rapidement sans forcément pouvoir le faire dans des bonnes conditions et puis, je pense, qu'on regarde 2019, 2020 ou 2021 peut-être, on a tous eu, soyons honnêtes, on a toutes et tous eu cette expérience-là dans le cadre d'une commission et j'imagine bien que tout le monde fait toujours au mieux pour éviter ce genre de choses, simplement ça ne suffit peut-être pas.

C'est un petit peu ça qu'on essaie de dire ; c'est que peut-être qu'il fallait qu'il y ait, voilà, des mesures d'anticipation un peu plus formalisées, parce que « faire au mieux » ce n'est pas forcément suffisant et à ce titre-là, il me semble que la manière dont la Municipalité répond à cette observation, cet enjeu-là d'anticipation, n'est pas forcément pris en considération et c'est pour ça que je vous propose de refuser cette réponse.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'apporte juste un exemple concret sur 2020 pour qu'il y en ait un. Il s'agit du préavis 20.11 ; c'était une demande de crédit pour des mesures touchant la mobilité et je cite ici simplement le rapport de la commission ad hoc qui dit ceci : le parcours a débuté le 19 mai 2020 par une première séance, quasi convoquée en urgence, préavis Municipal signé par la Municipalité le 7 mai 2020 et reçu par les membres du Conseil communal le 8 mai, commissaires désignés le 11 mai, documents complémentaires reçus par les commissaires le 16 mai avec répétition de la convocation pour la séance du 19 mai, une convocation assortie d'une instantane demande de remettre le rapport de commission au bureau du Cc dans la quinzaine suivant la séance. Je n'en lis pas plus, l'urgence est présente dans le rapport de la Présidente de la commission ad hoc, merci.

M. le Conseiller Ramesh VASWANI :

Je trouve que la Municipalité a fait énormément d'efforts là-dedans. Donc ça peut arriver et je crois que c'est tout à fait possible pour une raison ou une autre qu'il soit un peu tardé, mais pour cette raison, je trouve que de refuser complètement la réponse, ça ne serait pas correct. Donc moi, je vous invite vraiment d'accepter la réponse de la Municipalité, puis donner encore une occasion d'améliorer, parce qu'il y a toujours la possibilité de s'améliorer.

Donc moi, je ne crois pas que la Municipalité va aussi rester les mains croisées en disant que même si la réponse était acceptée qu'on a plus besoin de rien faire maintenant. Donc je vous invite d'accepter cette réponse à la Municipalité. Merci.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je précise que j'étais présidente de la commission ad hoc qui a traité le plan de circulation qui a déjà été renvoyé trois fois. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi on vient avec un préavis, alors qu'on n'a pas tous les documents qui permettent à la commission de travailler. Dans le cas présent, le Plan Stratégique de la Circulation n'était pas présent. On voyait bien qu'il y avait une nécessité d'avoir l'argent, CHF 890'000.- pour des avant-projets, donc que c'était quelque chose dans laquelle la Municipalité souhaitait avancer, mais je crois quand même qu'un objet de cette importance - qui va concerner toute la Ville et ses habitants pendant bien quelques décennies - mérite quand même que les commissions aient en main tout ce qu'il faut.

Nous avons posé des questions, des questions qui concernaient les axes principaux de circulation de la Ville... qui nous paraissent importants, surtout quand ceux-ci traversent des quartiers, des secteurs résidentiels, et demandent qu'on apporte des réponses à des questions de cette importance. Or, à ce

jour, le rapport a été retiré deux fois et on n'a toujours pas les réponses aux questions. Nos successeurs s'en occuperont, mais je trouve dommage parce que, quelque part, ça ne crée pas un climat de confiance entre les gens qui ont travaillé à ça, qu'ils soient mandataires externes ou internes, et je regrette qu'on soit, à un certain moment, pressé de donner une réponse, alors qu'on n'a pas l'information.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote s/réponse à
l'observation 3.1.1**

La réponse de la Municipalité à l'observation 3.1.1 est refusée à une légère majorité, moins un certain nombre d'abstentions.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

**Observation 3.1.2
Préavis**

La Commission de gestion vous propose également de refuser la réponse de la Municipalité.

J'ouvre donc la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 3.1.2.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

On est exactement sur le même type de sujet de celui dont on vient de parler. Je pense d'ailleurs que l'intervention de ma collègue la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN peut faire écho aux deux observations en question. Il s'agit ici d'une observation sur la demande d'identifier, a posteriori, les causes des préavis qui semblent insuffisamment complets pour le traitement par la commission ad hoc.

Donc, c'était vraiment de faire ce travail un peu de regard dans le rétroviseur, de se dire, bah là, ça ne s'est pas forcément passé de manière optimum, il semblerait qu'il y ait des informations qui n'ont pas été transmises, quelque part, qu'est-ce qu'on pourrait faire différemment une prochaine fois, qu'on apprenne aussi de ces expériences-là, parce que, encore une fois, je ne pense pas que le but est de piéger qui que ce soit dans ces démarches-là.

Dans ce cadre-là, la Commission de gestion, enfin la Municipalité pardon, a répondu qu'un des aspects qu'ils pouvaient développer était de pouvoir mieux identifier les enjeux politiques, a priori. C'était de se dire, bah voilà, des fois c'est peut-être très technique et il faut qu'on anticipe mieux les enjeux politiques qui pourraient surgir pour, peut-être, mieux les accompagner dans le cadre des préavis. Ce qui semble être une démarche tout à fait pertinente et intéressante, mais qui, vous en conviendrez, sur le fond, ne répond pas à l'observation qui tendait à mettre en place une évaluation a posteriori de manière assez systématique pour aussi, vraiment, entrer, j'ai envie de dire, dans un processus d'apprentissage. Alors sans vouloir infantiliser qui que ce soit en disant ça, mais vraiment plutôt de bonnes pratiques au sein de la Municipalité et des services et c'est pour ça que je vous invite du coup à refuser la réponse de la Municipalité, pas parce que sur le fond elle n'est pas pertinente, je pense qu'elle l'est en partie, mais parce qu'elle mérite d'être complétée.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote s/réponse à
l'observation 3.1.2**

La réponse de la Municipalité à l'observation 3.1.2 est refusée à une légère majorité, moins un certain nombre d'abstentions.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Observation 3.5.2

Vu la difficulté de la COGE à se prononcer sur cette réponse, j'ouvre la discussion sur la réponse de

AggloY

la Municipalité à l'observation 3.5.2.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Vous l'aurez peut-être vu si vous avez lu le rapport, on s'est retrouvé un peu mal pris, enfin très partagé, enfin même pas partagé. On ne peut pas le dire, ça a été un résultat un peu qui nous a interrogés par rapport à ça. Donc vous avez deux observations qui concernent AggloY, la première qui touchait à clarifier ce que la Municipalité attend en termes de prestations, de résultats vraiment, d'output du bureau AggloY. On a une réponse qui nous a semblé tout à fait claire par rapport à ça, puis il y avait une deuxième question qui était plus en lien avec des interrogations sur l'adéquation de la gouvernance d'AggloY, des moyens de suivi, des objectifs de la structure, je dirais, dans sa dimension plus de gouvernance politique.

La Commission de gestion s'est retrouvée très partagée sur cette réponse au point où elle s'est prononcée une voix pour une voix contre et 5 abstentions. En effet, les aspects de réelle gouvernance politique ne semblent que peu abordés dans la réponse municipale, en tout cas en termes de vision, mais toutefois les enjeux de développement immédiat sont clairement identifiés ; on a pu en discuter aussi de manière très transparente et très ouverte.

Je pense que la difficulté de la Commission de gestion à se prononcer sur cette observation, c'est peut-être aussi le reflet de la difficulté, alors des membres du Conseil communal à bien percevoir, je pense, le périmètre d'action d'AggloY, de ses différents organes et puis, dès lors peut être des leviers d'action que nous avons ici au Conseil communal. Donc moi, ce que j'aurais envie de dire en conclusion, c'est que quelle que soit la détermination du Conseil sur cette réponse de la Municipalité, la Commission de gestion encourage la future Municipalité à présenter peut-être la structure de l'AggloY, les différents enjeux, etc. aux prochains et aux prochaines nouvelles élues, parce que ce sera toujours, enfin, c'est une bonne occasion quelque part de remettre un peu en lumière les différents enjeux autour de l'Agglo. Voilà.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Effectivement, nous étions un petit peu désorientés et je voudrais juste apporter l'information suivante : en 2019, M. le Conseiller Ruben RAMCHURN a présidé une commission, qui a accordé un crédit de CHF 526'000.- pour AggloY, pour qu'il puisse faire son travail. J'ai soutenu ce crédit en disant qu'il était absolument nécessaire qu'AggloY puisse travailler, mais j'avais formulé dans le cadre de cette commission 3 vœux : 1. Que la feuille de route du bureau AggloY comporte l'état des cofinancements et l'état des subventions effectivement reçues. 2. Que ce Conseil, qui a des membres qui sont présents dans la commission consultative d'AggloY, soit plus régulièrement renseigné et informé sur l'avancement du travail de bureau et enfin 3. Qu'à une autre occasion, ce Conseil débattre de la nécessité du statut et du fonctionnement de ce bureau d'AggloY.

Alors ce que vient de dire notre Présidente va exactement dans ce sens-là. Pour moi, je n'ai aucun problème à accepter la réponse, mais il faut que ce Conseil soit beaucoup mieux informé et participe à ce qui se joue avec AggloY.

Merci pour votre attention.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité entend vos différentes remarques, mais je pense que concernant celle-là, je vais quand même intervenir. AggloY, qui date des années 2007-2008, a tout un parcours, c'est vrai, avec un PA1, PA2 peut-être un PA4 et surtout un PA5 qui va venir. Mais alors il faut vous y intéresser Mesdames, Messieurs, parce qu'il y a une commission consultative qui existe où les représentants de ce Conseil communal ne viennent quasiment jamais, jamais. Alors il ne faut pas, disons, après venir dire que vous n'avez pas l'information quand vous êtes invités et que vous ne venez pas.

Alors, je veux bien que ça soit un soir, je veux bien que ce soit dérangent, je veux bien que ça soit long, mais l'AggloY communique et les communes de la région sont présentes quand il y a ces

informations-là et les représentants de la Ville d'Yverdon sont souvent absents, largement absents. Alors, il y a les possibilités de venir, alors venez ! Si vous n'êtes pas contents, je comprends, si vous avez des observations dites-le, mais si vous voulez intervenir au niveau de l'AggloY et si vous voulez vous intéresser à l'AggloY, alors quand il y a des possibilités, venez !

Voilà ce que je peux vous dire sur ce secteur-là. L'AggloY est un enjeu considérable pour les 8 communes qui sont en place. On travaille d'une façon magnifique avec les autres syndicats et municipalités de la région et vous savez que les projets qu'il y a dans ce secteur-là doivent passer par l'AggloY. Que ce soit la mobilité, que ce soit de l'urbanisme, il y a des enjeux qui sont considérables. Alors, il ne suffit pas de venir râler au niveau du Conseil communal, mais vous investir, vous intéresser à ce qui se passe au niveau de l'AggloY.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Ramesh VASWANI :

Je suis tout à fait d'accord avec M. le Syndic, car on a eu la réunion d'AggloY il n'y a pas si longtemps et ceux qui étaient présents ont pu vraiment entendre clairement les enjeux qui sont mis en jeu maintenant. Donc, effectivement moi je trouve que c'est vraiment aux Conseillères et Conseillers de s'intéresser à ça et de, quelque part, voir la gouvernance qui existe. Quand même, ce n'est pas quelque chose qui est vraiment fait comme ça au hasard. Donc moi je vous invite vraiment d'accepter la réponse à ce préavis. Merci.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous sommes toujours sur l'observation 3.5.2 qui concerne AggloY.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL :

Désormais, quand nous votons des objets qui sont serrés, comme par exemple les deux précédents, je demanderais que l'on vote électronique. Nous avons du matériel devant nous, ça va peut-être prolonger d'une, deux minutes notre séance, mais est-ce que j'ai le pouvoir de demander un vote électronique.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Alors je peux vous rassurer M. le Conseiller, pour ce vote-là il allait être électronique, effectivement. Tout à l'heure, si j'avais eu un doute, je l'aurais demandé et je l'aurais volontiers fait si vous aviez un souci par rapport à ça, mais c'était quand même relativement clair.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

J'allais dans le même sens, c'est-à-dire qu'à deux reprises, vous avez fait preuve d'une grande perspicacité en disant par une légère majorité, enfin dans la seconde qui a suivi vous avez tranché. J'allais dans le même sens que le Conseiller tout à l'heure et je demande le vote électronique. C'est à ça que ça sert, on est équipé pour ça, quand les votes sont serrés, on utilise le vote électronique.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Alors, je prends note de votre demande. J'aurais juste peut-être souhaité que vous le fassiez tout de suite au moment où le vote à main levée ne vous convenait pas, ce qui nous aurait permis de corriger le tir d'entrée de cause et pas avec deux coups de retard, comme vous venez de le faire.

Cela étant, comme j'avais prévu de faire le vote électronique, soyez rassurés, vous allez donc pouvoir vous préparer à presser le bouton.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote s/réponse à
l'observation 3.5.2**

La réponse de la Municipalité à l'observation 3.5.2 est acceptée par 40 oui, 27 non et 9 abstentions.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Observation 4.1

La Commission de gestion vous propose de refuser la réponse de la Municipalité.

*Troupes de théâtre
amateur*

J'ouvre donc la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 4.1.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je reprends avec plaisir mon rôle de râleuse professionnelle, vu que c'est ça qui est compris dans le contenu de mes interventions. Donc la Commission de gestion a pris acte de la réponse de la Municipalité. Donc la Commission de gestion s'inquiétait quelque part du fait que les troupes locales amateurs soient mieux intégrées dans les activités culturelles de la Ville. À cela, la Municipalité a répondu qu'elle avait pris acte, qu'elle y réfléchissait, à lister toute une série de réflexions et de projets à venir. Par contre, la Commission de gestion, la majorité de la Commission de gestion, n'a pas estimé que ça amenait assez de solutions concrètes et c'est pour ça que la Commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité.

Toutefois, ce refus est à considérer plutôt comme un encouragement pour la Municipalité à poursuivre la concrétisation de ces réflexions et aussi pour la prochaine Commission de gestion un encouragement à assurer ce suivi.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Oui, je dois vous avouer que j'étais étonnée de ce refus, bon visiblement à une voix près, puisque deux refus, une acceptée et 4 abstentions, donc courte majorité, mais j'étais étonnée parce que finalement quand vous refusez, enfin quand la Commission de gestion refuse des réponses, c'est pour deux raisons : soit c'est parce qu'on ne fait rien et qu'on essaie de vous prouver du bien-fondé qu'on ne fait rien, soit c'est parce qu'on ne fait rien et qu'en plus on va dire qu'on ne va rien faire, et là, ça vous agace profondément, à juste titre ou pas, et vous refusez.

Or là, de un, on vous prouve sur deux pages qu'on fait des choses, je ne veux pas revenir là-dessus, les réponses sont dans le rapport - donc, cette question est traitée, on l'a dans le viseur véritablement - et qu'on fait des choses, mais qu'on est conscient que c'est perfectible et que, donc, de deux c'est quelque chose qui est inscrit dans notre politique culturelle, notre plan directeur culturel et qu'on va le faire dans le plan d'actions. Donc bon, c'est présenté comme un encouragement, je l'entends, mais c'est que le problème avec ce type d'explication, c'est que votre Municipalité et même les Services concernés ne le voient pas comme un encouragement, mais finalement, au mieux comme un symptôme d'incompréhension entre nos deux organes, au pire comme une défiance, voire même une méfiance.

Et puis, c'est un peu un raisonnement par l'absurde à quelque part, on vous encourage, donc on refuse. C'est comme si on se mettait d'accord pour aller au restaurant, on sait précisément le plat qu'on va manger et comment on va y aller et puis on se retrouve à manger des chips au Coop Pronto. Donc, j'aime bien les chips, mais je veux dire, il y a une occasion loupée de rencontre sur cette réponse-là, parce que visiblement la manière, la forme et la manière comme on propose cette réponse vous convient, sur le fond.

Donc si vous voulez vraiment, et là je m'adresse maintenant non pas qu'aux deux personnes de la Commission de gestion qui ont refusé, mais plus à tous les Conseillers et Conseillères de ce Conseil,

si vous voulez véritablement nous encourager, accepter cette réponse serait véritablement une marque d'encouragement dans laquelle vous souhaitez qu'on aille toutes et tous autour de cette question-là et qu'on aille toutes et tous, ensemble, au restaurant. Voilà, merci pour votre attention.

M. le Conseiller Ramesh VASWANI :

Je remercie la Municipale Mme Carmen TANNER pour cette réponse. Malheureusement notre demande c'était vraiment de quelque part encourager les troupes locales amateurs de théâtre et vos réponses, je trouve qu'il y a presque tout ce que vous me donnez comme réponses qui existent déjà.

Il n'y a vraiment rien de nouveau que vous ajoutez et de donner, disons, l'occasion pour les troupes amateurs de dire « écoutez, il y a les possibilités pour venir faire les représentations à midi où les jours quand il n'y a pas d'autres programmes, nous pouvons nous donner... ». Donc ça, ce n'est pas vraiment un encouragement. Moi je trouve qu'il faut chercher vraiment quelque chose de plus pour encourager les troupes locales et qui doivent avoir aussi la possibilité de venir se présenter dans nos théâtres.

Donc voilà pourquoi, moi, je vous invite de refuser cette réponse et puis j'espère que la nouvelle Municipalité va vraiment faire quelque chose de plus concret et donnera vraiment une réponse plus concrète pour ces troupes amateurs, merci.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Mais, M. le Conseiller, donc on fait des choses et on va faire des choses, je ne vois pas où est le problème. Après j'entends quelqu'un aussi qui fait partie du milieu du théâtre amateur et qui, peut-être, ne se sent pas compris, mais véritablement il y a des choses qui se font Monsieur, vous ne pouvez pas le nier.

Après, visiblement, ça ne rentre pas dans votre propre conception des choses qui doivent être faites, mais dans tous les cas il y a une volonté à la fois de la Municipalité, du Service, qui s'est organisé ces dernières années et qui va le faire encore ces prochaines années. Je vous donne, en tout cas à toutes et tous les Conseillers ici, l'assurance que les choses se font et qu'elles vont se faire.

Mme la Conseillère Joëlle BETTEX :

Mme la Municipale, je vous remercie pour votre intervention tout à fait pertinente. Vous parlez notamment de défiance par rapport à ce refus qu'on a vis-à-vis de votre observation, en tout cas à deux voix contre. Je crois que vous avez raison. Cette observation souffre de différentes réponses précédentes qui ont pu être données durant les cinq dernières années de cette législature où la Municipalité nous a promis un certain nombre de choses, dans un certain nombre de délais où ça n'a pas été tenu par la suite. Simplement, le suivi en est rendu plus difficile quand nous acceptons une observation sur la base de simples promesses.

À cela s'ajoute vraisemblablement aussi la transition avec une nouvelle Commission de gestion, qui n'aura plus en tête l'historique des promesses qui ont été faites et l'œil attentif pour leur suivi. En cela, je vous rejoins sur le fait que c'est peut-être peu encourageant pour le Service qui a fait un travail magnifique avec une réponse qui, sur le fond, rejoint le souhait de la Commission de gestion.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 4.1 est acceptée par 35 oui, 33 non et 8 abstentions.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La Commission de gestion vous propose de refuser la réponse de la Municipalité.

**Vote s/réponse à
l'observation 4.1**

Observation 7.1

Rue du Lac

J'ouvre donc la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 7.1.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Voilà le deuxième serpent de mer de la soirée, après les préavis : la Rue du Lac. Vous savez, c'est un sujet qui a déjà été traité précédemment, c'était notamment un vœu de la Commission de gestion l'année dernière qui demandait à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour garantir la circulation sur les trottoirs de la Rue du Lac aux personnes à mobilité réduite.

Alors, j'imagine que, dans cette salle, on est toutes et tous convaincus que si on avait pu un jour ne pas y mettre des trottoirs, on serait tous bien mieux lotis aujourd'hui. Ma foi, on fait avec notre réalité existante et toute la question-là autour, c'est vraiment de faire une pesée des intérêts quelque part entre cette fluidité demandée dans la Rue du Lac pour les personnes à mobilité réduite et puis la liberté des commerçants à disposer des étals, des publicités, etc.

Après plusieurs allers-retours aussi et discussions avec la Municipalité sur ce sujet-là, la majorité de la Commission de gestion relève que même si la réponse de la Municipalité est claire, et elle l'est, enfin je pense vraiment qu'on ne peut pas lui reprocher d'essayer de nous dire autre chose que ce qu'elle veut nous dire, c'est-à-dire qu'elle a été très claire dans sa réponse et la pesée des intérêts qui est décrite n'est pas satisfaisante, ne semble pas satisfaisante, en tout cas pour les personnes à mobilité réduite, et mérite d'être encore travaillée. C'est pour ça que la Commission de gestion vous propose de refuser cette réponse par cinq voix contre, une pour et une abstention.

Malgré la réponse de la Municipalité assez tranchante sur la question, la Commission de gestion a en revanche constaté depuis, quand même, de réelles améliorations dans la Rue du Lac, donc en tout cas sur une partie de la rue et du coup encourage les bonnes attentions qui ont été prises par je ne sais qui, mais en tous cas on encourage à les faire perdurer. Merci.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors oui, c'est un serpent de mer la Rue du Lac, vous l'avez dit et relevé. On est absolument conscient que pour les personnes à mobilité réduite c'est de loin pas la panacée, comme on pourrait dire, avec ces trottoirs qui existent depuis qu'il y avait de la circulation à la Rue du Lac. Faut savoir que les véhicules circulaient jusque dans les années 70. Donc ce n'est pas d'aujourd'hui que les trottoirs existent, ça fait fort longtemps et, malheureusement, c'est vrai que pour une rue piétonne c'est compliqué.

Alors c'est compliqué sur plusieurs aspects, c'est-à-dire qu'on doit bien sûr préserver la situation des personnes à mobilité réduite et leur faciliter l'accès ; on doit aussi préserver l'aspect économique des commerces parce que, bien entendu, ils doivent aussi pouvoir mettre des présentoirs sur les trottoirs, enfin mettre un petit peu en avant leurs vitrines, qui sont des fois un peu aussi à l'intérieur. Et puis, à côté de ça, il faut aussi laisser un passage à tout ce qui est moyens sécuritaires, que ce soient les camions de pompiers, la police en cas de besoin, les ambulances bien sûr.

Donc ça veut dire que c'est très compliqué et le seul moyen d'arriver à satisfaire vraiment les personnes à mobilité réduite ce serait de refaire cette rue. Ça a été demandé à plusieurs reprises. Je vous rappelle que ce n'est pas au plan des investissements et qu'il y en a pour plusieurs millions. Donc voilà à quoi on en est aujourd'hui. Ça veut dire que s'il faut la refaire pour pouvoir contenter et satisfaire tout le monde, et bien c'est d'avoir une ligne au plan des investissements, mais c'est plutôt de l'ordre entre 3 et 5 millions que juste 2. Donc, il faut savoir que c'est quand même un montant conséquent et il faudra bien y passer un jour, j'imagine, mais aujourd'hui ce n'est pas au plan des investissements.

Voilà ce que je peux vous dire. La Municipalité fait tout et effectivement on essaie de faire des améliorations dès qu'on peut et tout ; ça n'a pas été évident pendant la phase COVID vraiment pur et dur où les commerces étaient déjà fermés, donc on ne voulait pas rajouter une couche. Maintenant on essaie de faire tout ce qu'on peut, mais effectivement le seul moyen serait d'abolir les trottoirs.

Vote s/réponse à l'observation 7.1**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 7.1 est acceptée par 42 oui, 30 non et 4 abstentions.

**Observation 7.2.1
Plan des circulations****Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

La Commission de gestion vous propose de refuser la réponse de la Municipalité.

J'ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 7.2.1

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Alors là aussi, on est sur quelque chose qui était déjà de l'année dernière en vœu, qui est devenu une observation, etc. On en a déjà discuté longuement, il y a eu aussi plusieurs allers-retours entre la Commission de gestion et la Municipalité pour pouvoir s'entendre sur les termes, savoir qu'est-ce qui était quoi, etc. Je n'ai pas forcément envie de vous refaire le débat maintenant. Toutefois, je pense que la Commission de gestion a pris acte des différentes étapes qui étaient nécessaires avant de pouvoir transmettre un plan des circulations validé, tel que la Commission de gestion le demandait l'année dernière, l'a redemandé cette année, etc.

Certes, elle en a pris acte, mais du coup elle s'inquiète dès lors de la chronologie des décisions prises pour les grands projets de la Ville, je rajouterai aussi peut-être des réponses préalables qui lui ont été faites, vu qu'il y a une année c'était possible, ça allait arriver, puis c'était pendant l'été, puis maintenant on nous explique que ça n'aurait jamais été le cas. Donc, à ce titre-là, la Commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité par six voix contre et une abstention et vous enjoint à faire de même.

Vote s/réponse à l'observation 7.2.1**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 7.2.1 est refusée par 21 oui, 45 non et 5 abstentions.

**Observation 7.2.2
Ressources****Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

La Commission de gestion vous propose de refuser la réponse de la Municipalité.

J'ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 7.2.2.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Pour rappel, les observations de la Commission de gestion demandaient de réfléchir à l'adéquation entre les ressources de la filière mobilité, les prestations attendues de sa part et les besoins engendrés par les différents projets, notamment parce qu'il nous a été fait part, à plusieurs reprises, de la surcharge, je crois qu'on peut le dire, de travail de cette filière, qui est très centrale, quelque part, au milieu des différents projets de développement de la Ville et puis sur lesquels arrivent comme ça des exigences ou des besoins, un peu de toutes parts et très régulièrement.

Dans sa réponse, la Municipalité a effectivement confirmé cette surcharge, notamment en dénombrant le nombre d'heures supplémentaires dont il était question et puis quelque part, en invitant la prochaine Municipalité à réfléchir à cette problématique.

La Commission de gestion refuse cette réponse par six voix contre et une abstention. Elle s'inquiète effectivement de la situation au sein de la filière, notamment de la surcharge chronique constatée. Elle pense que la Ville doit se doter des moyens qui sont à la hauteur des projets qu'elle entend mener. On a voté ces dernières années des grands projets de développement pour la Ville et puis c'est vraiment important qu'on puisse les accompagner avec les ressources suffisantes. De plus, sous

		l'aspect de ressources humaines, une telle surcharge ne peut pas être simplement constatée sans moyens d'y remédier et donc, à notre avis, le simple fait de « renvoyer » la balle à la prochaine Municipalité ne semblait pas satisfaisante. Et, à ce titre, la Commission refuse la réponse de la Municipalité afin que cette question puisse être notamment suivie par la prochaine Commission de gestion de manière assidue et elle vous invite à en faire de même.
		Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :
		La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote s/réponse à l'observation 7.2.2		La réponse de la Municipalité à l'observation 7.2.2 est refusée par 27 oui, 40 non et 7 abstentions.
		Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :
<i>Discussion sur article 1 amendé</i>		La discussion est toujours ouverte sur l'article 1 tel qu'amendé.
	Article 1 amendé :	1 Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées à l'exception des réponses aux observations maintenues 3.1.2 et 8.2 de 2019 et aux observations 3.1.1, 3.1.2, 7.2.1, 7.2.2 de 2020.
		La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote		L'article 1 tel qu'amendé est accepté par 57 oui, 4 non et 11 abstentions.
		Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :
<i>Discussion article 2</i>	sur	La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote		L'article 2 est accepté à l'unanimité.
		Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :
<i>Discussion article 3</i>	sur	La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote		L'article 3 est accepté à l'unanimité.
		Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>		La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote		Le PR21.21PR tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.
		La Présidente remercie la Commission de gestion pour son travail.
Décision du Conseil		Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission de gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :
	Article 1 amendé :	1 Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées à l'exception des réponses aux observations maintenues 3.1.2 et 8.2 de 2019 et aux observations 3.1.1, 3.1.2, 7.2.1, 7.2.2 de 2020.
	Article 2 :	Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant

l'année 2020.

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2021.

**7. PRÉAVIS
N° PR21.18PR**

**CONCERNANT UNE LA 1ÈRE SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2021
RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Olivier JAQUIER lit un plus que les conclusions du rapport.

Je vais lire un petit peu plus que les conclusions du fait que la Commission des finances vous propose un amendement. Le présent préavis comporte une petite erreur dans son article 2, à savoir qu'il ne prend pas en considération la demande de crédit complémentaire de CHF 500'000.- PR21.06PR, d'une rallonge financière pour le fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire » et l'opération « Assiettes solidaires » accepté par ce Conseil lors de sa séance du 25 mars 2021.

Dès lors, la Commission des finances vous propose d'amender de la manière suivante : article 2 amendé « la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit : excédent de charges prévues au budget 2021 CHF 3'538'770.-. Crédit complémentaire PR21.06PR CHF 500'000.- ». Je ne vais pas tout lire les points 1 à 5. Je vous dis les charges supplémentaires liées au présent crédit complémentaire de CHF 314'200.-, revenus de CHF 0.-, soit un excédent de charge selon budget et crédit complémentaire de CH 4'352'970.-.

M. Olivier JAQUIER donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

*Discussion
article 1*

sur La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI

J'aurais juste une question, en fait, à adresser à la Municipalité concernant le crédit complémentaire de CHF 49'000.- pour les études liées au PA4. Je voulais savoir pourquoi est-ce que ce montant-là n'avait pas été inclus dans les CHF 500'000.- demandés dans le cadre du préavis sur ce sujet justement et pourquoi est-ce que ça fait partie de cette demande de crédits complémentaires. Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'imagine que dans le cadre des CHF 500'000.-, cet engagement complémentaire d'urbanisme n'y était visiblement pas ; ils ont certainement dû considérer qu'il y avait besoin des compétences supplémentaires. À un moment donné, peut-être, qu'il a été imaginé de pouvoir travailler avec les gens des services, mais enfin les gens des services ont aussi les autres prestations à faire. Donc je pense qu'on peut considérer qu'il a fallu une aide supplémentaire en dehors de ce qui avait été préalablement prévu.

Voilà, je ne sais pas si Mme la Municipale Gloria CAPT a des éléments complémentaires s'agissant d'un urbaniste, mais en tout cas si je devais répondre, je répondrais comme ça.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.																																																				
Discussion article 2	<p>Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :</p> <p>Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la part de la Commission des finances sur cet article 2, soit :</p>																																																				
Proposition amendement	<table border="0"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Amendement Article 2</td> <td style="padding-right: 20px;">La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Excédent de charges prévues au budget 2021</td> <td></td> <td style="text-align: right;">3'538'770.-</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Crédit complémentaire PR21.06PR</td> <td></td> <td style="text-align: right;">500'000.-</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Modification des charges</td> <td style="text-align: center;">Modification des revenus</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1. Administration générale</td> <td style="text-align: right;">91'450</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2. Urbanisme et Bâtiments</td> <td style="text-align: right;">104'000</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>3. Travaux et environnement</td> <td style="text-align: right;">15'960</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4. Jeunesse et cohésion sociale</td> <td style="text-align: right;">42'790</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5. Sécurité publique</td> <td style="text-align: right;">60'000</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">314'200</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Charges supplémentaires</td> <td></td> <td style="text-align: right;">314'200.-</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Revenus supplémentaires</td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">0.-</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires</td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 3px double black;">4'352'970.-</td> </tr> </table>	Amendement Article 2	La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :				Excédent de charges prévues au budget 2021		3'538'770.-		Crédit complémentaire PR21.06PR		500'000.-			Modification des charges	Modification des revenus		1. Administration générale	91'450	0		2. Urbanisme et Bâtiments	104'000			3. Travaux et environnement	15'960	0		4. Jeunesse et cohésion sociale	42'790	0		5. Sécurité publique	60'000				314'200	0		Charges supplémentaires		314'200.-		Revenus supplémentaires		0.-		Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		4'352'970.-
Amendement Article 2	La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :																																																				
	Excédent de charges prévues au budget 2021		3'538'770.-																																																		
	Crédit complémentaire PR21.06PR		500'000.-																																																		
		Modification des charges	Modification des revenus																																																		
	1. Administration générale	91'450	0																																																		
	2. Urbanisme et Bâtiments	104'000																																																			
	3. Travaux et environnement	15'960	0																																																		
	4. Jeunesse et cohésion sociale	42'790	0																																																		
	5. Sécurité publique	60'000																																																			
		314'200	0																																																		
	Charges supplémentaires		314'200.-																																																		
	Revenus supplémentaires		0.-																																																		
	Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		4'352'970.-																																																		
Vote s/proposition amendement	<p>La discussion est ouverte sur la proposition d'amendement de la Commission des finances.</p> <p>La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.</p> <p>La proposition d'amendement de l'article 2 est acceptée à l'unanimité.</p>																																																				
Discussion sur article 2 amendé	<p>Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :</p> <p>La discussion est ouverte sur l'article 2 tel qu'amendé.</p> <p>La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.</p>																																																				
Vote	L'article 2 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.																																																				
Discussion sur l'ensemble du préavis	<p>Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p>																																																				
Vote	<p>Le PR21.18PR est accepté tel qu'amendé à l'unanimité.</p> <p>La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.</p>																																																				
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des finances, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p>																																																				

Article 1 : Des compléments au budget 2021, représentant au total une augmentation de charges de CHF 314'200.- et une augmentation des revenus de CHF 0.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2021			3'538'770.-
Crédit complémentaire PR21.06PR			500'000.-
	Modification des charges	Modification des revenus	
1. Administration générale	91'450	0	
2. Urbanisme et Bâtiments	104'000		
3. Travaux et environnement	15'960	0	
4. Jeunesse et cohésion sociale	42'790	0	
5. Sécurité publique	60'000		
	<u>314'200</u>	<u>0</u>	
Charges supplémentaires			314'200.-
Revenus supplémentaires			<u>0.-</u>
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires			<u><u>4'352'970.-</u></u>

8. PRÉAVIS
N° PR21.22PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE EXTRAORDINAIRE DE CHF 200'000.- AU BUDGET 2021 EN VUE D'UNE 2^{ÈME} RALLONGE FINANCIÈRE POUR LE FONDS DE SECOURS VILLE D'YVERDON SOLIDAIRE ET L'OPÉRATION ASSIETTES SOLIDAIRES
RAPPORTEUR : M. ROLAND VILLARD, REMPLAÇANT DE M. OLIVIER JAQUIER

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. le Conseiller Roland VILLARD, remplaçant M. Olivier JAQUIER et rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Le groupe des Vert·e·s soutiendra ce préavis qui permet de soutenir les secteurs impactés par la crise et invite la Municipalité à rester attentive aux effets collatéraux de la crise sanitaire et aux futurs besoins des milieux impactés pour assurer le maintien des tissus économique, culturel et sportif de notre Commune.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Évidemment, le groupe socialiste s'associe aux propos tenus tout à l'heure par M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI. Il remercie la Municipalité et la Commission des finances de son action, de leurs actions plus exactement.

Je me permets, juste en passant, de faire remarquer que lors de l'établissement du budget 2021, le groupe des Vert·e·s et le groupe socialiste, par Messieurs les Conseillers Laurent GUILLARD et Julien WICKI, avaient proposé qu'on développe ces aides dû au COVID et je fais remarquer que gentiment, gentiment, on va se rapprocher du montant que nous avons demandé l'année passée. C'était juste

une petite réflexion parallèle et parasite.

Merci.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR21.22PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Un complément au budget 2021 représentant une augmentation de charges de CHF 200'000.- est accordée à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2021	3'538'770
Demande de crédit complémentaire 1ère série	314'200
Crédit complémentaire extraordinaire PR21.06PR	500'000
Charges supplémentaires extraordinaires	200'000
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	4'552'970

**9. PRÉAVIS
N° PR21.19PR**

**CONCERNANT LES JETONS ET INDEMNITÉS DIVERSES DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET DE SON BUREAU POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026.
RAPPORTEUR : M. YOUNES SEGHROURCHNI**

*Composition de la
commission*

Mme et MM. les Conseillers Aurélie Maude HOFER, Jean-François CAND, Thierry GABERELL, Pascal GAFNER, Philippe GRUET, Pierre-Jean RIEDO et YOUNES SEGHROURCHNI

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, M. Younes SEGHROURCHNI lit un plus que les conclusions du rapport :

La commission tient à souligner la qualité du travail effectué par le bureau et des réflexions qui ont permis l'élaboration de ce préavis. Les modifications proposées correspondent mieux au fonctionnement de notre conseil et permettent de valoriser certaines tâches. La commission a néanmoins souhaité maintenir les indemnités pour les commissions de demi-journée et de journée complète à leur niveau actuel pour tenir compte des potentiels perte de gain. La majorité de la commission préfère suivre le préavis du Bureau qui demande le maintien d'un secrétariat à 1,4 EPT et de compenser certaines tâches par le biais du budget communal. Convaincu de la nécessité de mettre à jour les indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau, la commission vous invite à l'unanimité de ses membres, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à soutenir ce préavis tel qu'amendé.

Discussion
article 1

sur

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Je vous invite à prendre l'annexe 1 du préavis : Jetons et indemnités diverses. Je vous lis le numéro et le titre de chaque point et vous prie de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Sans intervention de la part de l'assemblée, les points présentés seront considérés comme acceptés.

3. Secrétariat du
Conseil communal

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Le préavis du Bureau attire notre attention sur une situation bien connue de notre Conseil et vous y avez fait référence, Mme la Présidente ; je parlais de la charge de travail très élevée de nos secrétaires. Le nombre élevé d'heures supplémentaires, ainsi que le stress et les conditions dans lesquelles travaillent notre secrétariat ne doit pas nous laisser indifférents.

Notre Ville a grandi et il est donc logique que notre secrétariat se trouve surchargé, car le Conseil communal doit étudier plus de dossiers qui, eux-mêmes, sont de plus en plus complexes. Sans même parler de situations particulières très éprouvantes, comme celle de la Commission de recours et ses centaines de dossiers en 2019-2020. Des mesures d'organisation sont certes recherchées, mais elles sont difficiles à trouver et le crédit complémentaire que nous avons voté plus tôt ce soir pour un mandat de réorganisation du Bureau sera bien nécessaire.

Dans l'intervalle, une augmentation des ETP du secrétariat aurait été bienvenue, mais suivant la position du Bureau, le groupe des Vert·e·s soutient plutôt la proposition de prévoir au budget, dès 2022, des ressources complémentaires pour les tâches annexes.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Le groupe socialiste aussi se réjouit de savoir qu'un mandat a été donné pour étudier la problématique de surcharge du secrétariat communal et on en attendra donc les résultats, tout en étant convaincu que l'adéquation entre les attentes légitimes des Conseillers et les ressources limitées du secrétariat nécessiteront vraiment des ajustements. Cependant, nous soutiendrons le préavis tel qu'amendé.

7. Membres du
Conseil

du

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission :

Amendement Point 7. Membres du Conseil

Annexe 1 : Jeton de présence par séance de commission (1/2 jour) : ~~CHF 90.-~~ **CHF 100.-**

Jeton de présence par séance de commission (1 jour) : ~~CHF 200.-~~ **CHF 250.-**

Proposition
amendement

La discussion est ouverte sur l'amendement.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Au vu de la question qu'on a abordé plutôt de la charge de travail du secrétariat, il est mal venu de proposer une augmentation nette de la rémunération des membres du Conseil, alors que celle du secrétariat stagnerait, car c'est bien une augmentation globale de notre rétribution que propose la Commission en annulant, par son amendement, le projet de baisse des jetons de présence pour les longues séances sans pour autant revenir sur la proposition d'augmentation pour les courtes séances. Pour ces raisons, une partie du groupe des Vert·e·s est opposée à cet amendement et cela se reflètera dans notre vote.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote s/proposition amendement	<p>La proposition d'amendement de l'article 1 est acceptée par 37 oui contre 22 non et 14 abstentions.</p>
<i>Discussion sur article1 amendé</i>	<p>Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :</p> <p>Nous revenons donc au rapport, l'article 1 est de fait amendé comme suit :</p> <p>Article 1 Les jetons et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau amendé : sont fixés conformément à l'annexe 1 telles que modifiées pour la législature allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.</p>
Vote	<p>La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé.</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p> <p>L'article 1 tel qu'amendé est accepté à une évidente majorité moins quelques avis contraires et quelques abstentions.</p> <p>L'article 2 n'est pas soumis au vote.</p>
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i> Vote	<p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p> <p>Le PR21.19PR tel qu'amendé est accepté à une évidente majorité moins quelques avis contraires et quelques abstentions.</p> <p>La Présidente remercie la commission pour son travail.</p>
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition du Conseil communal, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p>Article 1 Les jetons et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau amendé : sont fixés conformément à l'annexe 1 telles que modifiées pour la législature allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.</p> <p>Article 2 : Les montants touchés par les Conseillers communaux s'entendent nets de charges sociales.</p> <hr style="width: 20%; margin: 20px auto;"/>
10. PRÉAVIS N° PR21.20PR	<p>CONCERNANT LA RÉVISION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE EN MATIÈRE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS DE LA RÉGION DU NORD VAUDOIS. RAPPORTEUR : M. PASCAL GAFNER</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>Mmes et MM. les Conseillers Aurélie Maude HOFER, Mireille MATHYS, Olivier DI PRINZIO, Pascal GAFNER, Christophe LOPERETTI, Thierry PIDOUX et Johann GILLIÉRON, excusé.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal GAFNER souligne que :</p> <p>La commission a siégé dans la même configuration que lors de l'étude de l'avant-projet de révision en novembre 2020. Elle avait d'ailleurs soutenu le projet mis en consultation auprès de la Municipalité dans son rapport du 4 décembre 2020. Les principales adaptations ont été élaborées avec la</p>

participation de l'ECA et de la DGAIC qui ont pu transmettre leur approbation concernant les aspects juridiques.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

En conclusion, la commission souligne l'excellent travail fourni pour la réadaptation des statuts de l'association. Elle vous recommande donc à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 tels que proposés par la Municipalité.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

*Discussion
l'ensemble*

sur La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR21.20PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Les statuts de l'Association de prévention et de défense incendie et secours régionale du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 22 avril 2021.

Article 2 : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'État.

**11. PRÉAVIS
N° PR21.16PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'400'000.-POUR LA RESTAURATION DU CHÂTEAU, ÉTAPE XXVI « TOUR DES JUIFS », ET DE CHF 900'000.- POUR UN CRÉDIT D'ÉTUDE PORTANT SUR LES ÉTAPES XXVII À XXX

RAPPORTRICE : MME ANNE-LOUISE GILLIÉRON

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Joëlle DRUEY, Céline EHRWEIN NIHAN, Claude-Anne JAQUIER, Anne-Louise GILLIÉRON, Mireille MATHYS, Raluca VILLARD et Laurent VUITHIER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Anne-Louise GILLIÉRON remarque :

Ce préavis inaugure une nouvelle étape dans la restauration et l'entretien d'un monument emblématique de notre Ville, à savoir notre château construit dans la seconde moitié du XIII siècle qui a une note 1 à l'inventaire cantonal des monuments historiques et sites.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Les Vert-e-s comprennent les impératifs liés aux questions de sécurité et soutiendront ce préavis tout

en appuyant la recommandation de la commission pour obtenir les subventions possibles avant le début des travaux.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR21.16PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de restauration du Château bâtiment ECA N° 1, étape XXVI « Tour des Juifs », tels que décrits dans le présent préavis.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'400'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n°30.339700.21 « Restauration du Château, étape XXVI Tour des Juifs » et amortie en 10 ans.

Article 4 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les études nécessaires pour préciser et chiffrer les travaux qui feront l'objet des étapes de restauration ultérieures XXVII à XXX.

Article 5 : Un crédit d'étude de CHF 900'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 6 : La dépense sera financée par le trésorerie générale, imputée au compte n°30.933500.21 « Etude Château étapes XXVII à XXX » et amortie en 5 ans.

**12. PRÉAVIS
N° PR21.13PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'970'000.- CORRESPONDANT À LA PART DE 49,515 % DU FINANCEMENT INCOMBANT À LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉQUIPEMENT DE L'ÉTAPE 4.2 DU PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE D'Y-PARC ET L'ADOPTION, EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 DÉCEMBRE 1991 SUR LES ROUTES (LROU), DU PLAN ROUTIER PORTANT SUR LA RÉALISATION DE CHAUSSÉES
RAPPEUR : M. CHRISTIAN WEILER**

Composition de la commission

MM. les Conseillers Stéphane BALET remplaçant Gaspard GENTON, Pascal GAFNER, Denis GONIN, Sébastien NOBS, Younes SEGHROUCHNI, Ervin SHEU et Christian WEILER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Christian WEILER donne lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Discussion sur l'ensemble du préavis

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

La majorité du groupe des Vert-e-s soutiendra ce préavis nécessaire au développement Y-Parc.

Cependant, une partie du groupe s'abstiendra ne voyant pas l'urgence de construire une passerelle à CHF 490'000.- payée à 75% par la Commune, alors qu'en repoussant ces travaux, des demandes de subventions auraient pu être déposées et réduire ainsi la facture de la Ville.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR21.13PR est accepté à une évidente majorité moins quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le projet est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). Les copropriétaires sont autorisés à entreprendre les travaux portant sur la réalisation des chaussées. La décision d'approbation préalable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est réservée.

Article 2 : La Municipalité est autorisée à engager une dépense pour couvrir la part communale (49.515 %) aux frais incombant aux copropriétaires du PST aux fins de viabiliser l'étape 4.2 du Parc Scientifique et Technologique ainsi que la part incombant à la Ville d'Yverdon-les-Bains pour la réalisation de la passerelle de mobilité douce.

Article 3 : Un crédit d'investissement de CHF 2'970'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 4 : La dépense sera amortie par le produit des ventes des différentes parcelles de la copropriété revenant à la Commune d'Yverdon-les-Bains et sera imputée au compte 30.530800.21 « PST viabilisation étape 4.2 ».

13. PRÉAVIS
N° PR21.12PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DE CHF 763'000.- POUR LA RÉFECTION DE LA PATAUGEOIRE DE LA PISCINE EN PLEIN AIR, DE CHF 230'000.- POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL DES ISLES, DE CHF 206'000.- POUR LA RÉFECTION DU SOL ET LE REMPLACEMENT DU MATÉRIEL DE LA SALLE DE GYMNASIQUE DU COLLÈGE LÉON-MICHAUD AINSI QUE DE CHF 1'477'000.- POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU TERRAIN DE SPORT DES VUAGÈRES.

RAPPORTEUR : M. PASCAL GAFNER

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Aurélie Maude HOFER, Jean-David CHAPUIS, Gildo DALL'AGLIO, Pascal GAFNER, Benoist GUILLARD, Philippe PAVID et Thierry VUAGNIAUX.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pascal GAFNER donne lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Discussion sur l'ensemble du préavis

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Le groupe socialiste soutiendra l'ensemble de ce préavis. Toutefois, tout en reconnaissant la légitimité pour les clubs sportifs utilisateurs du terrain de sport de Vuagères d'avoir des vestiaires adéquats, il partage la préoccupation de la Commission quant au coût très élevé de cette infrastructure et le groupe

socialiste encourage la Municipalité, lors du concours, à saisir toutes les opportunités pour que la réalisation de ces vestiaires s'inscrive dans un souci d'efficacité et d'économie.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR21.12PR est accepté à une quasi-unanimité moins quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de réfection de la pataugeoire de la piscine en plein air.
- Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 763'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement 30.330100.21 « Réfection de la pataugeoire de la piscine en plein air » et amortie en 10 ans.
- Article 4 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de remplacement de l'éclairage du terrain de football des Isles.
- Article 5 : Un crédit d'investissement de CHF 230'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement 30.330200.21 « Remplacement de l'éclairage du terrain de football des Isles » et amortie en 10 ans.
- Article 7 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de réfection du sol et de remplacement du matériel de la salle de gymnastique du collège Léon-Michaud.
- Article 8 : Un crédit d'investissement de CHF 206'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 9 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement 30.330300.21 « Réfection du sol et matériel salle gym collège Léon-Michaud » et amortie en 10 ans.
- Article 10 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de construction de vestiaires au terrain de sport des Vuagères.
- Article 11 : Un crédit d'investissement de CHF 1'477'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 12 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement 30.330400.21 « Vestiaires au terrain de sport des Vuagères » et amortie en 10 ans.
-

14. INTERPELLATIONS
SIMPLES
QUESTIONS ET
VŒUX
14.1

Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Horaires des terrasses et bistros)

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Elle doit être appuyée par cinq membres au moins.

Tel est largement le cas M. le Conseiller, les conditions sont remplies.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors que nos établissements publics ont été considérablement pénalisés par les restrictions sanitaires, rappelons-nous que l'année passée nous avons voté un postulat pour dynamiser la vie nocturne yverdonnoise qui leur promettait de nombreuses simplifications, notamment des extensions d'horaire.

Alors que les contaminations ne cessent de chuter depuis la réouverture des terrasses, puis de l'intérieur des restaurants, il est quelque chose que nous avons appris au cours des derniers mois quant aux modes de contamination. Nous savons aujourd'hui que les contaminations passent essentiellement par des aérosols et donc en extérieur, les risques de transmissions sont presque nuls. S'il faut prendre une image, on peut comparer ceci à une fuite de gaz, dangereuse en milieu confiné, mais qui devient inoffensive à l'air libre puisque le gaz se disperse complètement. Afin de soutenir les établissements publics, mais aussi réduire les risques de contamination, il semblerait donc logique de prolonger les horaires des terrasses cette année, afin de permettre aux gens de rester en extérieur. En termes de nuisances sonores, ces prolongations permettraient aussi probablement de réduire le bruit puisque ce qui est bruyant c'est quand les gens ne sont plus attablés et la fermeture des terrasses, ce qui a pour effet que les gens restent dehors en étant debout aujourd'hui et font plus de bruit et plus personne n'en est responsable.

J'interpelle donc la Municipalité, afin de qu'elle nous explique quelle est la situation concernant le postulat pour une dynamisation de la vie nocturne yverdonnoise ? Est-ce que nos établissements publics peuvent obtenir des extensions d'horaires et selon quelles modalités ?

Je propose une résolution pour la suite. Je pense que je peux la lire déjà ?

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Non, M. le Conseiller, vous la déposerez tout à l'heure. Et nous aurions besoin que vous nous l'envoyiez pour que nous puissions l'afficher.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Le Bureau l'a.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Visiblement pas. Mais d'abord, je passe la parole à la Municipalité pour réponse à votre interpellation et ensuite nous passerons à la résolution.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors, effectivement le postulat de la dynamisation de la vie nocturne datait du début de l'hiver et il est en cours d'étude et sera soumise à la Municipalité avant la fin de l'année. Ce n'est pas possible de faire mieux, il y a beaucoup de choses à étudier et à contrôler.

Et pour ce qui s'agit des terrasses, il faut savoir que ce n'est pas uniquement de compétence municipale, mais aussi du département de l'environnement au niveau de l'État de Vaud, puisque c'est aussi par rapport au bruit et tout ce que ça peut générer. Donc, ce n'est pas si simple d'étendre les

horaires au niveau des terrasses.

Voilà ce que je peux vous répondre pour ce soir, je n'avais pas votre question en amont. Merci.

Dépôt résolution

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de prolonger les horaires des terrasses en période de pandémie, éventuellement via des contrats de confiance avec les établissements publics qui, en échange, s'engageraient à modérer les nuisances.

*Demande
suspension
séance*

*de
de*

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Merci beaucoup M. le Conseiller. Afin de nous permettre juste le temps de projeter votre résolution, je vous propose une légère suspension de séance qui permettra à celles et ceux qui ont besoin d'air de respirer et à vous, M. le Conseiller, juste de transmettre à notre secrétariat le texte de votre résolution pour que nous puissions l'afficher.

Je vous propose juste une dizaine de minutes, enfin 12 minutes d'interruption de séance, si vous êtes d'accord, parce que je dois quand même formellement vous le demander. Si vous êtes d'accord, je dois au moins avoir un cinquième des Conseillers, comme vous êtes tous en train de vous lever, je pense vous avez accepté la suspension de séance, donc nous reprenons à 21h50, merci beaucoup.

Suspension de séance

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Voilà, nous reprenons là où nous en étions restés, c'est-à-dire avec le dépôt d'une résolution par M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, la résolution qui va s'afficher maintenant à l'écran pour que vous puissiez toutes et tous en prendre connaissance.

Nous sommes donc en présence d'une résolution et la discussion est donc ouverte sur l'adoption de cette résolution.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors comme je l'ai dit tout à l'heure, vous pouvez bien faire cette résolution, simplement que la Municipalité pourra donner un avis et ça partira à la Direction Générale de l'Environnement pour l'État de Vaud qui validera ou pas. Donc la résolution sur la Municipalité, elle est de moyenne importance, si je puis dire, comme je vous l'ai dit, on est en train de travailler sur le postulat, sauf erreur il me semble que c'était un postulat, je ne suis plus sûre, de la dynamisation de la vie nocturne. Donc moi je pense que ce serait plutôt sage d'attendre ceci et ensuite il y aurait un paquet complet qui partirait à la DGE, mais enfin je vous laisse libre juge de savoir ce que vous voulez faire.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Disons que ça a été relativement difficile d'avoir une position de groupe en si peu de temps. Donc j'invite les personnes qui déposent des résolutions, des postulats ou autres, à nous informer à l'avance.

Par contre, la résolution demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité, en fait, de voir ce qui est possible, ce qui ne l'est pas. Dans ce sens-là, des retours que j'ai eus, on serait plutôt favorable au soutien de cette résolution, justement pour voir ce qui est possible de faire en faveur des restaurateurs tout en tenant compte des intérêts et potentiels conflits d'intérêts avec d'autres personnes concernées dans le voisinage. Merci.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

C'est un serpent de mer qui revient régulièrement. Je me souviens quand des établissements de la très tranquille Rue du Milieu se sont mués en -comment s'appelait-il, les jumeaux ... en « Twins »,

voilà ! Et chaque fois, on a eu ces demandes, enfin il me semble qu'on a toujours eu des demandes pour ce genre de choses, et que c'était difficile de concilier (c'était toujours la même réponse, souvent la même réponse municipale) de concilier à la fois ceux qui habitent le centre historique ...et ceux qui souhaitent une animation plus grande au centre-ville!

Alors, je ne sais pas si ça a avancé, mais je ne vois pas très bien ce que le Canton vient faire là-dedans, parce que -quelque part -ce n'est pas tellement de son domaine : ça c'est dans les prérogatives du Règlement de police d'abord ! Puis ensuite, pourquoi la DGE ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Mais parce que tout simplement c'est la procédure. La DGE, du moment où il y a le bruit et tout ça, et en plus on est dans une phase sur le bruit actuellement qui est très forte, doit se prononcer. C'est comme ça, c'est dans les procédures. Je n'invente pas, je me suis renseignée auprès de la Police du commerce et voilà donc c'est la DGE qui aura le mot final si oui ou non.

Alors certes, la Municipalité va valider par rapport au règlement de police si oui ou non, mais en phase finale, la DGE doit se prononcer.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je remercie Mme la Municipale pour sa réponse. Alors pour être plus précis, je pense que d'une part l'idée c'est justement d'avoir des mesures qui rentrent en vigueur le plus rapidement possible, c'est-à-dire déjà cet été ne serait-ce que par rapport à la pandémie, parce qu'on est vraiment en période estivale et qu'on voit, en fait, ce qui se passe le soir après, à partir de minuit, ou soit les gens commencent à s'entasser dans des bars, mais alors les bars les refusent à cause des questions de capacités, puis tout le monde est dehors et c'est beaucoup plus bruyant.

Donc, je pense que c'est quelque chose qui serait utile, qui réduirait les nuisances et puis qui ferait du bien aux restaurateurs et puis qui serait pertinent maintenant et à prendre en compte assez rapidement.

Alors oui, je l'entends, la DGE valide et prend peut-être la décision finale, mais la DGE ne se prononce pas si la Municipalité ne lui soumet pas une demande de modification. Donc si la Municipalité prenait ça, étudiait la chose puis demandait des demandes de modification à la DGE, après évidemment, il y aurait la décision finale qui serait la DGE, mais nous, comme Conseil communal, on peut quand même demander à la Municipalité d'aborder, d'étudier cette question et puis d'envisager l'opportunité effectivement d'étendre les horaires des terrasses surtout en fait alors qu'on sait que ça réduit les risques de contamination énormément. Je rappelle que le risque de contamination est multiplié par plus de cent en extérieur.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La résolution est adoptée par 41 oui, 13 non et 17 abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.2

Une interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (La nouvelle Municipalité, budget à ajuster !!)

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Elle doit être appuyée par cinq membres au moins.

Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de cinq signatures. Les conditions sont remplies.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'ai intitulé cette interpellation « Nouvelle Municipalité, budget à ajuster ». Vu les modifications des taux d'activité de deux des membres de la Municipalité dès le 1er juillet 2021, selon publication municipale du 3 mai 2021, je demande que soit apporté les ajustements adéquats au budget communal 2021 d'Yverdon-les-Bains, page 14, adopté en décembre 2020.

En vertu du chapitre 2 du règlement communal de la Municipalité, articles 13 et suivants, plus précisément à son tableau spécifique établi par le Service des finances de la Ville - base de la ligne budgétaire acceptée par le Conseil communal. Dans un tableau projeté et déposé auprès du bureau lors de la séance de Conseil communal le 3 juin 2021, sont compris bien entendu - doivent être compris, le traitement, la prévoyance professionnelle et tout ce qui va avec. Et puis deuxièmement, les ajustements adéquats du budget communal 2021 d'Yverdon-les-Bains, en page 14, selon l'article 1 à 6 compris dans le règlement d'indemnisation des membres de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, prestations de fin de mandat, prestations de réinsertion pour les membres quittant l'exécutif au 30 juin 2021.

En parallèle, dans le même temps, je demande également que soit porté à la connaissance du Conseil communal, par voie de communication, le tableau des années 2011 à 2020 de l'utilisation des activations du fonds de prestations de fin de mandats municipaux, c'est-à-dire au numéro 923, page 119, au bilan 2020 de la Ville d'Yverdon.

Je me permets quelques commentaires, si vous permettez, et quelques explications, Mme la Présidente. Je rappelle qu'il y a deux règlements municipaux, dont j'ai pris note, et des avis de droit que j'avais aussi demandé au Service des communes. Il est évident que le Conseil n'a pas à entrer en matière pour la répartition, disons, des responsabilités au sein de la Municipalité. Par contre - ça modifie certaines prestations qu'a voulu le Conseil communal : je rappelle que le règlement de la Municipalité a été adopté par le Conseil communal, ainsi que le règlement qui comprend les modalités, les prestations de fin de mandat et de réinsertion. Ça modifie clairement le tableau, je rappelle -et je crois que je l'ai déjà dit quand j'ai posé la question la dernière fois- que j'avais demandé pour une toute autre raison le 4 décembre 2020 le tableau d'occupation, enfin si on peut dire ainsi, du taux d'occupation des Municipaux et pour savoir comment fonctionnait cette ligne qui se trouve au bilan.

J'aimerais aussi rajouter quelques mots concernant l'historique. Depuis 1946, nous avons eu un syndic à plein temps à Yverdon-les-Bains. Depuis 1946, cinq de gauche, cinq de droite : tous ont accepté de travailler à plein temps. Tous ont accepté le poste de Syndic et ensuite, évidemment, qu'il y a eu toujours un Vice-Président de la Municipalité ou Vice-Syndic, mais jamais de co-syndic... qui est inconnu en terre vaudoise, notamment de ses lois. Et personnellement, je pense qu'il faut être clair et que la comptabilité soit réglée selon l'article 24 du Règlement sur la comptabilité des Communes, afin que le budget soit corrigé dans la prochaine - comment ça s'appelle,...la liste des compléments au budget pour que les choses soient bien faites et que la transparence existe par rapport à l'utilisation des prestations qui sont remises à nos Municipaux sortants, quelle que soit la raison de la sortie de la Municipalité ou le changement de fonction.

Je vous remercie de votre attention. Comme je vais quitter le Conseil communal, je suggère, Mme la Présidente, que le bureau – si vous pouvez faire passer le message – que la réponse aille à un des cosignataires de cette interpellation et je propose M. NOBS, qui aime beaucoup les chiffres ! Merci.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Merci beaucoup Mme la Conseillère. Nous prenons note de la transmission de la réponse à M. le Conseiller Sébastien NOBS, qui ne manquera certainement pas de vous faire un retour.

Je passe maintenant la parole à la Municipalité si elle souhaite formuler une réponse. Je pense qu'au niveau des chiffres, c'est peut-être un peu compliqué à ce stade, mais si vous souhaitez la prendre je

vous la donne volontiers.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Évidemment que la Municipalité ne va pas se prononcer maintenant. Cette interpellation sera transmise à la nouvelle Municipalité, effectivement, qui étudiera la meilleure manière de répondre à cette interpellation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.3

Des remerciements de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Aux municipaux quittant leurs fonctions)

Ce Conseil est particulier, puisque c'est le dernier de cette législature. Bon nombre d'entre nous vont nous quitter des deux côtés de l'échiquier politique. Au nom du PLR, je vous remercie toutes et tous pour votre engagement à défendre les intérêts publics au mieux de vos convictions. Le Conseil n'est pas encore tout à fait fini, je pensais que j'interviendrais tout à la fin, mais je pense quand même vous remercier tous d'ores-et-déjà. Plus particulièrement ce soir, plusieurs Municipaux vont prendre leur retraite et/ou réorienter leur carrière politique et professionnelle. Je souhaite ici les remercier encore une fois au nom du PLR.

Je commencerais par ancienneté avec Marc-André BURKHARD. Marco a été élu à la Municipalité en 2002. Cela fait donc près de 20 ans en tant que Municipal et de nombreuses années en tant que Vice-Syndic. Marco est particulièrement connu et reconnu pour son goût pour les contacts humains. Cela l'a incité à s'investir pleinement dans la vie associative, culturelle et sportive de notre Cité et de notre région. Merci pour ton engagement, pour la communauté et ton énergie que bien des jeunes doivent envier. Je présume que dans ton cas, il s'agira plus d'une retraite largement méritée que d'une réorientation professionnelle. Marco, merci et bravo pour ce que tu as accompli.

Applaudissements

Mme Gloria CAPT a été élue à la Municipalité en 2011. Une décennie bien remplie au service de la communauté. Gloria est une femme de défis, on ne compte plus les dossiers qu'elle a réglés et les projets qu'elle a fait aboutir, depuis la fibre optique jusqu'au Parking de la Place d'Armes. Gloria, merci pour ton engagement. Comme l'a mentionné la presse locale, ton énergie manquera de tous les côtés de l'échiquier, mais manquera surtout à la Ville. Donc, merci et bien du succès pour ton futur professionnel et politique. Merci Gloria.

Applaudissements

Mme Valérie JAGGI-WEPEF a été élue à la Municipalité en 2014 lors d'une élection complémentaire. Comme pour les personnes d'ailleurs que j'ai mentionnées auparavant, son engagement politique avait commencé bien avant au sein du Conseil communal avec notamment une Présidence en 2011-2012. Tu as empoigné les défis de ce dicastère exigeant avec détermination. Valérie, merci pour ton engagement, je te souhaite plein de succès dans ta réorientation professionnelle et une fructueuse nouvelle carrière. Merci Valérie pour ton engagement.

Applaudissements

Enfin la quatrième personne que je vais mentionner ne va pas nous quitter, mais va quitter sa fonction. M. Jean-Daniel CARRARD a été élu à la Municipalité en 2000. Il en est le Syndic depuis 2015. Véritable bâtisseur, au sens propre comme au sens figuré, il a imprimé un rythme jamais vu lors de cette législature. Jean-Daniel va quitter la fonction de Syndic, mais pas la Municipalité, c'est une chance pour notre Ville. De nombreux défis l'attendent encore dans les dicastères qui lui ont été attribués et la Ville pourra ainsi encore profiter de ses qualités de bâtisseur. Jean-Daniel, merci pour

ton engagement. Je te souhaite encore autant de succès dans tes futures fonctions, avec peut-être une meilleure qualité de vie. Bravo Jean-Daniel et merci.

Applaudissements

Il me reste, au nom du PLR, de manière un tout petit peu, au moins de quelques minutes, prématurée à vous souhaiter de bonnes vacances à tous et un bel été. Merci à tous.

Applaudissements

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Merci beaucoup M. le Conseiller. J'avais respecté scrupuleusement l'ordre d'arrivée des interventions, raison pour laquelle vous êtes passé à ce moment-là de l'ordre du jour.

Nous continuons avec du coup les dernières interventions, comme ça vous saurez quels sont les retardataires qui nous ont transmis très tardivement les dernières interventions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.4

Une interpellation de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Le cahier des charges pour les appels d'offres)

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Elle doit être appuyée par cinq membres au moins.

Je ne vois pas d'où je suis, mais je suppose qu'il y a cinq signatures ? C'est parfait, je vous fais confiance M. le Conseiller. Les conditions sont remplies.

M. le Conseiller Thierry PIDOUX :

En préambule, je tiens en premier à remercier la Municipalité pour son communiqué CO21.07, dont il a fallu plus de deux mois pour donner une réponse à des questions relativement simples.

Si je reviens sur ce sujet, comme annoncé lors de la séance du 3 juin, vous comprendrez que je ne suis que partiellement satisfait des réponses fournies par la Municipalité dans son communiqué. En effet, la Municipalité ne répond pas aux questions dans la première intervention, mais elle est sensible à la protection de l'environnement, ainsi que sur de nouvelles bases de recherches de soumissionnaires. Je me permets donc de revenir sur mes propos et y ajouter quelques suppléments en quatre phases.

Phase 1 : Lors de ma première prise de parole, j'avais posé les questions suivantes. Existe-t-il un cahier des charges pour ces demandes d'appels d'offres ? Si oui, quel en est le contenu exact ? Est-il possible de créer un document type lors de vos appels d'offres afin d'éviter tout oubli de la part du demandeur et d'y ajouter les nouvelles directives de la Municipalité. Merci de bien vouloir répondre à ces premières questions.

Phase 2 : A la lecture du communiqué, j'y découvre certains éléments inconnus de la plupart des Conseillers communaux. En effet, vous mentionnez un accord, je vous cite, il s'agit donc d'une convention signée entre la Commune et le Canton. Les établissements scolaires bénéficient d'une délégation de compétence, afin qu'ils puissent choisir directement le transporteur pour les sorties scolaires. Dans la pratique, les établissements scolaires demandent trois offres et les directions choisissent sur la base du prix. Je lis donc que seul le critère du prix est réglementé. Je trouve donc cet accord quelque peu restrictif et léger. Cet accord stipulant une décision exclusive sur le critère du

prix est simplement regrettable. Pour cette raison, je désire quelques éclaircissements suivants :

1. Compte tenu que les enseignants sont des employés de l'État, de quelle façon une directive de la Municipalité peut-elle être appliquée ?
2. Lors d'une décision de la Municipalité qui n'est pas validée par le Canton, quel poids et quels choix le responsable de l'appel d'offres doit-il faire ?
3. De quelle façon un employé d'État, n'ayant pas d'attache à notre Ville, peut-il être sensible aux démarches de l'exécutif yverdonnois ?
4. Quels sont les moyens de contrôle mis en place compte tenu que ces employés d'État utilisent et décident des deniers de la Commune comme bon leur semble ?

Merci de bien vouloir répondre à ces questions.

Phase 3 : Au sujet des réponses des personnes qui sollicitent des appels d'offres et qui sont interpellés par les soumissionnaires, à maintes reprises, les réponses des personnes mandatées pour une demande d'offres répondent aux soumissionnaires que la sélection d'un prestataire de service est basée sur une décision de la Municipalité. Vous venez de nous informer qu'une convention avait été signée entre la Commune et le Canton, mais alors pourquoi les enseignants ou le personnel administratif de l'école donne comme réponse que c'est la Commune qui a décidé ou que c'est un ordre de la Municipalité. Question : pouvez-vous m'éclairer par vos lumières sur les directives que ces personnes reçoivent de la Municipalité ?

Phase 4 : Concernant la réponse de M. le Municipal RUCHET, que l'appel d'offres est en dessous de la classe financière selon la loi fédérale sur les marchés publics et, de ce fait, une réponse au soumissionnaire n'est pas nécessaire. J'ai cru comprendre, lors du dernier Conseil communal, que la Municipalité a le souci de jouer cartes sur table. Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF ainsi que M. le Municipal, futur Syndic, Pierre DESSEMONTET, ont répondu à des questions des membres du Conseil avec précision et ont clairement mis en évidence le fait de vouloir donner des réponses claires, précises et en toute transparence. Là où je veux en venir est que l'attitude des demandeurs d'offres devrait avoir le même sens de clarté et l'objectivité identique à la Municipalité. Le fait de refuser de donner une réponse à des entreprises soumissionnaires cautionne le fait de cacher ou de ne pas travailler de manière transparente. Rendre réponse à deux soumissionnaires d'un appel d'offres serait simple et sans détour et renforcerait l'esprit de transparence que la Municipalité semble vouloir nous démontrer.

Mon ressenti est que ces attitudes cautionnent les pensées de certains électeurs sur de possibles malversations ou sur des choix ciblés d'avance. En s'appuyant ou appliquant les directives claires de la loi fédérale sur les marchés publics, ce serait simplement sans détour et sans équivoque. Je trouve également courtois et intelligent de rendre réponse aux soumissionnaires, ce serait ainsi un remarquable signe de transparence et couperait toute discussion sur la place publique. Question : pour quelles raisons la Municipalité cautionne ce genre d'attitude ? Point 2, si tel n'est pas le cas, que va décider la Municipalité pour corriger cette situation ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses à ce ou à un prochain Conseil.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Dans la phase 1, vous évoquez un cahier des charges pour les demandes d'appel d'offres. Il n'y a pas de cahier des charges, mais il y a une directive et suite aux décisions prises par la Municipalité cette année, la directive transmise aux établissements scolaires a été changée. Je vous en lis peut-être quelques phrases. Tout d'abord, nous mentionnons qu'il faut privilégier les transports publics et ensuite, à défaut de transports publics, et selon justement les directives de la Municipalité, merci de demander une offre au trois entreprises yverdonnoises et une offre à une entreprise ayant son siège social dans le Canton de Vaud. A réception des quatre offres, merci de vérifier que la prestation effectivement offerte convient, puis de les transmettre pour choix et validation au Service JECOS.

Dans le même temps, nous avons fait une feuille concernant les demandes d'offres pour les transports scolaires. Donc nous avons, dans un premier temps, l'organisateur qui est en fait l'enseignant responsable de cette course, ensuite nous avons le transporteur, et critères requis pour la soumission : siège social de l'entreprise dans le Canton de Vaud, véhicule immatriculé dans le Canton de Vaud, véhicule répondant à la norme de pollution Euro5 au minimum, chauffeur certifié selon les normes légales, péages autoroutiers/tunnels, assurances, frais de véhicules et chauffeur inclus dans l'offre ; conditions d'annulations et de report : non négociable ; processus décisionnel, organisation et facturation : non négociable, offre ferme et non négociable. Et ensuite, nous avons la décision du Service, offre validée et offres déclinées.

Donc, quand vous dites que, finalement, les enseignants effectivement sont employés de l'État et qu'ils ne respecteraient pas les directives, ce n'est pas tout à fait le cas puisque, à l'époque effectivement, quand il y a eu cette convention signée, il y a eu une délégation à l'époque de la Municipalité et c'était en fait les directions des établissements scolaires, il est vrai, en fonction des critères du prix choisissaient le transporteur. Ce n'est plus le cas actuellement, puisque je viens de vous dire effectivement qu'on avait pris une nouvelle directive et les enseignants doivent se conformer à ces directives. Donc, ça veut dire qu'en fine, c'est bien le service JECOS, qui prendra la décision concernant l'offre en transports publics.

Pouvez-vous m'éclaircir, par vos lumières, sur les directives ? Ben voilà, je viens de vous en parler. Donc je ne vais pas forcément m'étaler là-dessus et puis ensuite vous mentionnez par rapport effectivement, rendre réponse aux soumissionnaires et vous dites pour quelles raisons la Municipalité cautionne ce genre d'attitude. La Municipalité ne cautionne pas ce genre d'attitude, il sera répondu à tous les soumissionnaires que soit l'offre a été validée soit elle a été refusée. Ça a d'ailleurs été confirmé à votre fils par un téléphone qu'il a eu avec mon Chef de Service. Votre fils travaillant, évidemment, dans une entreprise de transport local, donc nous lui avons confirmé que bien entendu nous donnions réponse à l'ensemble des soumissionnaires.

Au début de cette année, il y a eu quelques couacs parce que, suite à votre première interpellation, certains enseignants ne savaient plus vraiment quoi répondre, où est-ce qu'on en était et c'était effectivement, je vous l'accorde, le flou, mais depuis lors ça ne sera plus le cas. Et puis juste, peut-être, par rapport à la demande d'offres, elle a dû être renvoyée aujourd'hui ou au plus tard demain également aux transporteurs pour qu'ils regardent et qu'ils nous disent si ça leur convient.

Pour terminer, je dirais que dans le cadre du processus décisionnel, donc la demande de transport, c'est l'enseignant qui est responsable, qui effectue les demandes d'offres. L'attribution du transport, c'est la direction du Service JECOS, qui décide de l'attribution des mandats et informe les différents prestataires, ainsi que l'établissement scolaire. Donc on ne peut être plus clair, mais c'est vrai que c'est suite aux décisions prises en début de cette année par la Municipalité que nous avons modifiée de 2008, je dirais, jusqu'à la fin/début 2021, tout s'est passé correctement. Il a fallu votre intervention et nous avons pris des décisions un peu différentes de celles qu'ils y avaient alors. Voilà ce que je peux répondre à vos différentes questions.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je voulais juste relever que je me sentais mal à l'aise depuis de nombreux conseils où Monsieur le Conseiller Thierry PIDOUX intervient régulièrement sur cette thématique.

Il invoque beaucoup la transparence, mais comme l'a relevé M. le Municipal Jean-Claude RUCHET à l'instant, je pense que ça aurait été élégant d'annoncer ses intérêts, puisque son fils est lui-même en charge d'une entreprise de transport, qui est peut-être pénalisée par rapport aux choix qui ont été faits, donc j'aurais trouvé juste correct et élégant. Merci.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Au-delà de l'interprétation de notre collègue Thierry PIDOUX au sujet de cette affaire d'attribution des mandats de transports d'élèves, moi je tiens à apporter les précisions suivantes.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Loi sur les marchés publics a fait l'objet d'une révision entre 2012 et 2019, entrée en vigueur dernièrement. Cette révision a introduit un changement de paradigme fondamental en ce sens que le nouvel achat public doit être durable.

Auparavant, la concurrence était axée essentiellement sur le prix, principalement sur le prix, la nouvelle loi a introduit plusieurs autres critères majeurs dont la durabilité et l'innovation. Je cite, à titre d'exemple, son article 2 qui vise les buts suivants : une utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables. Les collectivités sont désormais demandeuses de solutions pour favoriser les entreprises responsables et les produits et prestations durables. Des collectivités et les entités parapubliques doivent agir en faveur des achats responsables.

Donc pour en revenir aux transports d'élèves, quand bien même ce type d'appels d'offres n'est pas soumis à la loi, je trouve que dans cette affaire, le moins qu'on puisse dire c'est que l'exemple qui a été donné n'est pas vraiment top. Je fais un doux euphémisme. Il aura fallu les interventions des transporteurs de la région, des interpellations devant ce Conseil, des articles de presse pour qu'un contrôle, voire que des corrections soient envisagées.

Une fois de plus, on réagit plutôt qu'on agit. Alors, j'invite toutes les personnes responsables de choisir des prestataires de bien se renseigner, de prendre connaissance de la nouvelle loi, de consulter les nombreux outils à disposition pour éviter, à l'avenir, que ce genre de cas ne se reproduisent et ce autant pour les adjudications soumises à la loi sur les marchés publics, bien entendu puisqu'on doit respecter la loi, mais également pour les appels d'offres de gré à gré.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Merci M. le Conseiller, je me rends compte que j'ai commis un impair. J'ai ouvert la discussion sur une interpellation, alors que tel ne devait pas être le cas. Je rectifie le tir, désolée je fatigue un peu et je cède la parole à M. le Conseiller Thierry PIDOUX pour conclure, puisque c'est lui l'auteur de l'interpellation.

M. le Conseiller Thierry PIDOUX :

Je tenais juste à remercier M. le Municipal Jean-Claude RUCHET concernant les éclaircissements qui ont été apportés et je me réjouis de cet ajustement par rapport à cette problématique. Donc nous avons évolué dans un sens positif et je vous en remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.5

Une question Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Le salaire horaire des ambassadeurs-drices du tri de la STRID)

Oui, je fais partie des retardataires, qui a fait parvenir sa question très tardivement et je m'en excuse ; c'était un oubli de ma part.

Ma question concerne la rémunération des ambassadeurs du tri de la STRID. Je suis consciente qu'il ne s'agit pas là d'employés communaux, mais je souhaiterais néanmoins le cas échéant que la Municipalité puisse, du coup si vous n'avez pas les réponses ce soir, mais visiblement vous les avez, demander des explications à la STRID.

J'ai été interpellée en fait par une personne dont le fils travaille comme auxiliaire ambassadeurs du tri à la STRID. Son fils reçoit pour son travail un salaire horaire CHF 15.- brut.

Ce tarif lui semble, et me semble à moi également d'ailleurs, particulièrement peu élevé et nous nous

posons ensemble du coup les questions suivantes :

Ce taux correspond-il au salaire horaire habituellement appliqué aux ambassadeurs du tri de la STRID ?

Sur quelles bases réglementaires, qu'elles soient communales, intercommunales ou cantonales, ce taux horaire est-il calculé et de quelle manière ?

Et troisième sous-questions, ce taux est-il semblable à celui des autres entreprises actives dans le tri de la gestion des déchets du Canton ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je vais donner la réponse directe, elle est très courte, mais elle est très claire. Mme la Conseillère, comme vous le savez, la Ville possède une grille salariale pour son personnel et ses missions auxiliaires. Toutefois, dans ce cas, il s'agit d'une sensibilisation ayant trait aux déchets et cette thématique est gérée sous mandat de la Ville par la STRID. La STRID étant une société privée, nous vous prions de prendre contact directement avec son directeur qui se tient à votre disposition.

Je l'ai eu cet après-midi au téléphone. Vous pouvez lui téléphoner, vous aurez toutes les réponses, mais on n'entre pas dans la sphère privée d'une entreprise.

Merci de votre attention.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Alors j'entends que c'est une association intercommunale, mais nous sommes quand même participants de cette association intercommunale et c'est même une SA. Nous contribuons à cette SA et j'estime, pour ma part, que nous sommes en droit en tant que Conseillers communaux d'avoir des explications sur ce qui se fait et quels sont les tarifs appliqués, enfin les taux horaires, les salaires appliqués dans une SA à laquelle nous participons. Ça c'est ma première remarque.

Par ailleurs, j'ai une question pour être sûre d'avoir bien compris pour éventuellement pouvoir ré-interpeller M. le Municipal, vous dites que c'est une sensibilisation, je n'ai pas compris ce que vous vouliez dire par là. Est-ce que ça veut dire que ce n'est pas un réel travail qui est effectué par les ambassadeurs du tri ? Ou comment est-ce qu'on doit comprendre ça ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

J'ai dit : toutefois, dans ce cas il s'agit d'une sensibilisation ayant trait aux déchets, donc ça a rapport aux déchets et cette thématique est gérée sous mandat de la Ville par la STRID. Donc, on ne peut pas entrer dans le domaine privé d'une entreprise.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

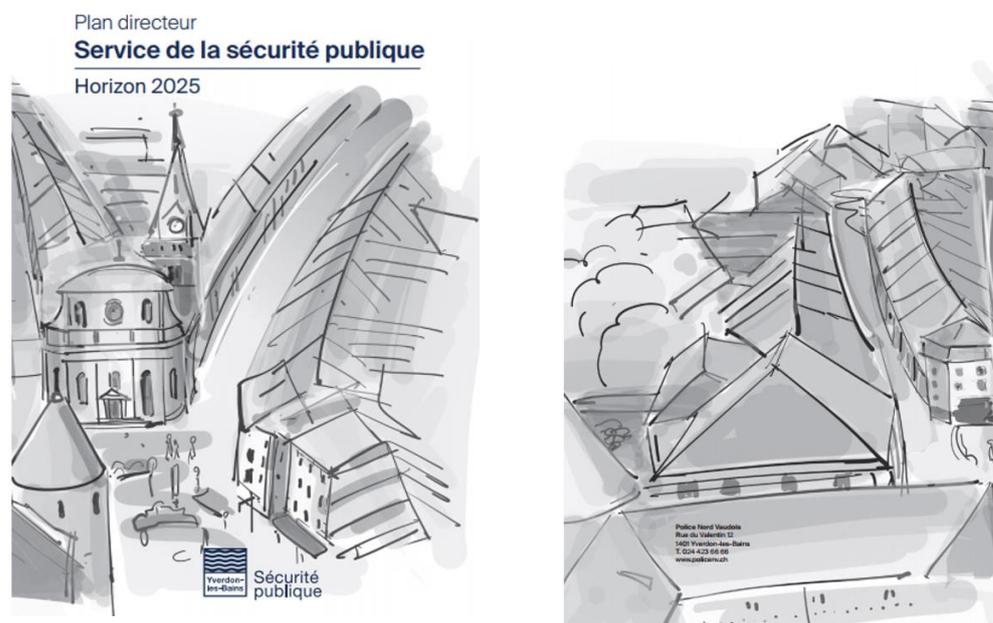
Alors, si je comprends bien, c'est une activité de sensibilisation, mais quoi qu'il en soit, en tous les cas, ce que m'a fait remarquer la personne, enfin, dont le fils travaille à la STRID, c'est que son fils s'est par ailleurs retrouvé seul par moments sur la plateforme, donc avec quand même une certaine responsabilité à ce niveau-là et, une fois encore je répète, je pense que nous avons une certaine responsabilité dès lors que nous participons à cette SA en tant que Commune. Nous reviendrons peut-être avec notre groupe, on rediscutera de cela ensemble lors d'un prochain Conseil. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.6

Un vœu de M. le Conseiller Daniel COCHAND (La communication CO21.06 concernant le Plan directeur du Service de la sécurité publique)

Nous venons de recevoir, par courrier, un gros document dont je demande que le secrétariat veuille bien projeter l'image, s'il vous plaît.



Voilà, merci beaucoup. Il s'agit donc d'un plan directeur de la sécurité, du service de sécurité publique et ce plan directeur a une particularité ; c'est que ça n'est pas souvent que des communes ou enfin des villes ont établi un tel plan.

Je pense que la Ville d'Yverdon fait un peu innovation dans le domaine. Quand on va regarder le contenu, on a quelques références qui ont été cherchées sur Wikipédia et au Québec pour voir ce qu'on pouvait faire dans ce domaine-là. La sécurité, c'est quelque chose qui intéresse tout le monde et on peut dire qu'on a fait œuvre de pionnier et qu'on a tenté de faire un document.

Malgré tout, j'ai été déçu en ouvrant ce document, par son contenu, et je me permets de faire quelques remarques ici, mais avec toute la compréhension. C'est comme quand on est au service militaire, puis qu'on doit faire un document d'état-major ; on prend un crayon, puis une gomme parce qu'on va recommencer 50 fois et il fallait avoir le courage de mettre en place des tas de réflexions au sujet de la sécurité, mais le résultat, pour moi, est décevant. D'une part, on s'appuie sur des chiffres qui sont des chiffres anciens, alors que par exemple lors de la conférence de presse on a sûrement présenté des chiffres récents. Dans le document, qui est projeté ici, on trouve des chiffres de fin 2019, alors que la police dispose de statistiques de 2020 et quand on présente un plan directeur pour les cinq prochaines années, on est dans un cadre où il doit y avoir une certaine prospective. Et si on va à l'intérieur de ce document, à part un chiffre qui parle d'une augmentation de la population, il n'y a pas grand-chose qui peut toucher à ce qui pourrait être les défis à envisager dans le cadre de la sécurité pour l'avenir.

Donc, pour moi, c'est un document qui n'atteint pas son but ; ça m'apparaît plutôt être un bilan de ce qui est fait à l'heure actuelle et il est d'ailleurs dit que ce document est simplement un document grand public. Alors, je me pose les questions suivantes : Grand public, est-ce que la diffusion de ce document va au-delà que nous et nous serions alors ce grand public auquel on destine ce document ? Si c'est nous qui sommes ce grand public, nous attendons davantage, et d'ailleurs à l'intérieur il est question d'établir des plans d'actions qui seront adressés à la Municipalité, et c'est une des questions

que j'ai envie de poser : c'est quand est-ce que ce plan directeur sera décliné en plan d'action qui seront adressés à la Municipalité ?

Et je ne vais pas développer beaucoup plus loin, parce qu'il va y avoir tout un gros travail qui va être fait là autour, mais j'aimerais vous faire quand même la remarque suivante : si c'est sous cette forme-là que ce document est envoyé à un grand public et qu'il est destiné à illustrer un problème de sécurité publique, moi, je le verrais davantage dans un pays totalitaire où la sécurité publique se décline simplement avec des rues vides le soir, parce qu'on a pris des mesures absolument radicales pour empêcher les gens de se déplacer. Et si on veut bien projeter le cliché du dos du document, c'est la même chose, on nous présente la sécurité publique à Yverdon avec une Rue du Lac complètement vide et une Rue du Milieu ou du Four qui l'est également. Alors, au minimum, changeons ce document, enfin cette page de garde, si on veut l'adresser à un grand public auquel il faut demander une adhésion dans le cadre de cette sécurité, on est tous concernés. Alors, merci de ne pas se contenter de l'état de ce document actuel.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Comme ça a été clairement expliqué dans la note qui accompagnait le livre de la sécurité publique, si j'ose dire ça comme ça, c'est bien effectivement pour déjà présenter le fait que la sécurité publique ne regroupe pas que la police, mais a beaucoup d'autres services tels que le contrôle des habitants, le stationnement, le centre funéraire, je ne vais pas tous vous les citer, vous les avez dans la brochure du plan directeur.

La mobilité qui en sortira est encore dedans puisque cette brochure a été travaillée entre 2019 et 2020. C'est pour ça que vous avez des chiffres de 2019, ils ne sont pas complètement à jeter, puisque c'est que même, ça fait partie d'une réalité, et pourquoi on parle de plan d'action, c'est tout simplement que moi je n'allais pas empiéter sur la nouvelle Municipalité, puisqu'on savait bien qu'on n'arriverait vraiment probablement pas le sortir avant la fin de la législature, mais pour laisser toute la latitude à la nouvelle Municipalité de mettre en place ce qu'ils ont envie de mettre place ; on a donné des lignes stratégiques.

Et le grand public, M. COCHAND, c'est sur internet, vous pouvez aller le chercher que ce soit sur le site de la PNV, sur le site de la Ville, n'importe qui peut avoir accès à cet outil-là. Voilà, j'espère avoir un tout petit peu éclairé vos attentes.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je vous remercie. J'avais plusieurs questions, mais je ne veux pas empiéter, puisque je ne serai pas là à partir de l'automne. Je veux seulement demander combien a coûté ce document ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Si vous m'aviez posé la question avant, j'aurais pu éventuellement vous répondre du chiffre exact, de toute façon c'est dans le budget, ça fait partie du budget du Service.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.7

Des remerciements de Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER

Chère Présidente, vous nous aviez avertis en début d'année que nous allions devoir filer droit, vous nous aviez dit que vous seriez intransigeante et nous avons pu expérimenter votre main de fer dans un gant de velours. Alors intransigeante ? Je dirais plutôt ferme, claire et avisée. Et cela nous a fait du bien.

Peu à peu, vous avez su faire de notre Conseil, dont parfois la tendance naturelle va plutôt vers la guerre des boutons que vers mon chemin de paix - un ouvrage de Gandhi - vous avez su faire de cet endroit un endroit civilisé. Votre année de présidence fut marquée par la charge de travail, la

responsabilité de notre santé comme de celle des élections. Nous pouvons imaginer la frustration de cette présidence marquée par l'annulation de toutes les manifestations et de tout moment de convivialité. Et surtout, l'obligation, en tant que première citoyenne d'Yverdon, de devoir rester à distance des yverdonnois.

Je suis sûre que parmi nous, nombreux sont ceux qui seraient ravis de vous voir repartir pour un tour, lors d'une année sans COVID où vous pourriez donner votre pleine mesure et faire éclater au grand jour votre personnalité chaleureuse et festive.

En attendant, je me permettrais de vous remettre une petite attention afin de vous encourager à cultiver ces belles dispositions, Mme la Présidente, et je pense que pour une fois je peux m'exprimer non seulement au nom du groupe socialiste : nous vous remercions pour cette année où vous avez si brillamment encadré nos débats.

Applaudissements

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Merci beaucoup Mme la Conseillère pour cette attention. Vous connaissez effectivement mon goût pour les festivités et surtout ma touche féministe, qui me fait grandement plaisir de me voir offrir une bouteille, plutôt que des fleurs.

Sur ce, nous arrivons gentiment au terme de cette séance, encore un tout petit peu de patience, deux interventions. Tout d'abord mon discours, puis celui de M. le Syndic et nous clôturerons cette séance. Je me permets de ne pas me lever pour cette dernière partie, comme ça je reste à ma place, comme vous l'avez fait toutes et tous durant cette séance.

Non, je vois une lumière qui clignote, Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.8

Des remerciements de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN

Oui, Mme la Présidente, je ne voudrais pas couper les effets de votre discours final, mais j'aimerais juste faire une petite intervention pour remercier tous ceux qui ont siégé au Conseil communal durant les 35 dernières années, je vais vous expliquer pourquoi.

Je tourne ce soir la dernière page de mon livre appelé « Politique yverdonnoise », qui va maintenant s'appeler « Souvenirs de politique yverdonnoise »: 1985 - 1997, ce sont d'abord 12 ans comme journaliste professionnelle à faire les comptes rendus du Conseil communal d'Yverdon, à présenter les préavis et puis, à faire les comptes rendus d'élections et autres. De 1997 à 2011, devenue préfète du district, la capitale du Nord vaudois était attachée à la préfecture de ce qui s'appelait à ce moment-là – le district d'Yverdon. C'était la plus grande commune et là ce fut-il y a quelques acteurs dans la salle qui s'en souviendront - les régionalisations ordonnées par l'État. Yverdon était la commune-centre. Et ça n'a pas toujours été facile pour les autres de comprendre que c'était leur bien qu'on voulait, avec la régionalisation de l'action sociale (54 communes), avec l'organisation de la régionalisation de la PCI (48 communes au début, depuis ça a encore évolué), pour l'approvisionnement en eau potable - avec la mise en réseau des différents pompages, sources et autres possibilités de s'approvisionner en eau : c'est ce qui est devenu la SAGENORD. Puis ensuite, évidemment la création du grand district Jura Nord vaudois avec la réunion des quatre préfectures d'Yverdon, Grandson, Orbe et La Vallée.

Le troisième chapitre de 2011 à 2021, c'est revenir à la base, au Conseil communal, pour véritablement mettre les mains, comme on dit, dans le « cambouis » -et vraiment être au niveau de ce qu'espèrent les citoyens !

L'épilogue ? Je crois que ces 35 ans de suivis divers de la politique yverdonnoise ont été très riches,

ont été un apport considérable -qui m'ont beaucoup appris de choses. J'ai travaillé avec de multiples acteurs de notre belle commune, avec des gens de l'administration et je terminerai cette vie politique au service d'Yverdon et de notre région au printemps 2022. Et je vous assure que, d'ici là, je défendrais Yverdon et notre région.

Merci à tous de votre confiance.

Applaudissements



Mme la Présidente Natacha RIBEAU EDDAHBI :

**Discours de Mme la
Présidente Natacha
RIBEAUD EDDAHBI**

Au début de mon mandat, je vous avais annoncé que durant cette année je serais au service de ce Conseil communal et de notre Ville, que je serais une présidente à l'écoute et intransigeante.

Même si j'ai le sentiment du devoir accompli, j'étais loin de m'imaginer l'année que nous allions vivre, d'imaginer quelle drôle d'année de présidence j'allais vivre, moi qui me réjouissais, comme cela a été dit, de passer une année à la rencontre des yverdonnoises et des yverdonnois. Résultat : pas de visite de nonagénaire, pas d'inauguration, pas de manifestation, tout simplement pas de rencontre. Au final : une année passée enfermée avec vous dans cette salle, le cauchemar, à gérer les ordres du jour à rallonge, à tenter de passer outre quelques questions, désolée M. le Conseiller Daniel COCHAND, à gérer la technique, j'ai appris à presser un bouton, à faire des plans de protection et de circulation COVID - si jamais je me mets volontiers à disposition des dicastères de la sécurité et de la mobilité pour la prochaine législature, je suis parée, je vous assure - une année passée à vous gérer, tant bien que mal, et surtout à me gérer, à gérer mon irrépressible envie d'intervenir dans les débats et même parfois de couper le son de vos micros ou vous envoyer dans les oubliettes de notre château. Si si je vous assure j'y ai pensé à certains moments ; la seule chose qui m'a retenue c'est que nous avons siégé à la Marive. Une année passée à apprendre, apprendre à me taire tout en devant parler et parler très vite pour ne pas ralentir le rythme effréné de nos Conseils, apprendre à mettre ma personne sur le devant de la scène, mais en même temps de côté au profit du véritable intérêt public, une belle leçon d'humilité. Je vous assure. Une année passée à comprendre les forces et les faiblesses de nos institutions, à comprendre finalement ce que signifie réellement travailler ensemble, avec les secrétaires de ce Conseil, qui sont plus que précieuses et sans lesquelles je n'aurais jamais pu mener à bien cette mission, je vous assure qu'elles sont plus que braves et en toutes circonstances ; j'en retiens d'intenses moments de collaboration, des coups de stress aussi, de désarroi parfois, mais aussi et surtout un partage d'émotions et d'éclats de rire, parce qu'il fait vraiment bon travailler avec elles, avec les membres du bureau, qui n'ont pas démérité durant cette drôle d'année, avec les cheffes de groupe qui ont toujours répondu présents à chacun de mes appels et qui se sont tenus à ma disposition pour échanger et faire avancer notre Conseil, avec le greffe avec qui j'ai intensément collaboré, pesté aussi, rigolé, et les RH avec qui j'ai vraiment adoré travailler en toute bienveillance, je ne citerai pas de nom, mais je sais qu'ils se reconnaîtront, avec M. le Syndic avec qui j'ai eu beaucoup plaisir à travailler malgré nos divergences d'opinion et qui m'a toujours traitée avec beaucoup de respect et de considération, même lorsqu'il a voulu sabrer dans le budget du Conseil communal, essayé, pas pu M. le Syndic, même si c'était de bonne guerre. Une année finalement très riche, même si bien moins festive qu'imaginée. Une année où je suis restée moi-même, envers et contre tout. Aussi, même si vous ne m'avez pas facilité la tâche, car d'aucun n' imagine ce qui se passe en plus en coulisse et sur les réseaux sociaux, je tenais à vous remercier toutes et tous, pour cette drôle d'année, car chacune et chacun, y avez contribué à votre mesure. Alors merci pour tout et surtout merci d'avoir supporté mon tempérament de feu, de m'avoir accueillie telle que je suis et de m'avoir permis, l'espace d'une année, d'œuvrer vraiment et sincèrement dans l'intérêt commun de notre belle cité. Seule je serais peut-être aller beaucoup plus vite, mais ensemble, j'ai le sentiment qu'avec vous, nous sommes allés plus loin. Merci beaucoup pour cette année.

Applaudissements

Et un mot de fin avant de passer la parole à M. le Syndic, je suis très heureuse de ne pas laisser

d'ardoise à la prochaine présidence, puisque nous avons épuisé notre ordre du jour de ce soir.

M. le Syndic, je vous cède la parole avant de la reprendre pour clôturer cette séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Discours de M. le
Syndic Jean-Daniel
CARRARD**

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Voilà Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs, si vous permettez que je fasse cette intervention debout.

J'ai effectivement quelques mots à vous dire et j'aimerais commencer par les remerciements. Remerciements à tous les Présidents du Conseil communal que j'ai pu côtoyer, certains sont encore là, Mme la Présidente j'ai eu aussi beaucoup de plaisir, d'autres que j'ai croisé ; évidemment à d'autres moments de mon passage à la syndiculture et puis d'autres qui ne sont plus ici maintenant, mais c'est extrêmement important que d'avoir cette liaison entre la présidence et la syndiculture et j'espère qu'il va en être ainsi, c'est important de pouvoir construire ces Conseils communaux. Alors, bien sûr, le bureau est libre, libre de faire ses choix pour les ordres du jour, mais quand il peut, de temps en temps, entendre peut-être des souhaits de la Municipalité, c'est important.

Quelques mots aussi à mes collègues de la Municipalité, évidemment à mes collègues sortants. Je vais commencer par les Dames.

Valérie, Valérie qui a eu un dicastère pas facile. La police c'est un monde difficile, je m'y suis exercé quelques années et en plus qui a été renforcé par la mobilité. Et donc, ça a été dit, ça se répète aussi, il y a des défis considérables notamment dans le secteur de la mobilité, et c'est quelque chose qui est compliqué. Alors, en plus, son passage à la Municipalité a été disons complexifié, puisque Valérie a eu la malchance d'avoir des problèmes de santé et j'espère maintenant que tout ira pour le mieux, évidemment. Elle a toujours défendu la police, sa police, avec beaucoup de cœur et je crois que pour ceci on peut la remercier. En tout cas je lui souhaite tous mes vœux pour son futur professionnel et privé, bien évidemment.

Gloria, Mme Gloria CAPT, a un dicastère, a eu un dicastère énorme. L'urbanisme et les bâtiments, c'est vraiment quelque chose de compliqué aussi, enfin vous me direz qu'ils sont tous peut-être compliqués, mais c'est vraiment d'énormes défis. Elle s'est investie avec cœur, avec un courage et une force considérable. C'est une travailleuse hors pair, elle exagère d'ailleurs, elle exagère puisqu'elle travaille très tôt le matin, elle travaille très tard le soir, elle n'a pas beaucoup de disponibilités, peut-être que malgré tout cette orientation, qui va être la sienne maintenant, va lui permettre d'avoir quelques temps pour elle et sa famille. En tout cas, c'est ce que je lui souhaite. Elle a fait, je le répète, un boulot considérable, c'est une passionnée. Merci et bravo Gloria pour tout ce que tu as fait pour cette Ville.

Marco, M. le Vice-Syndic, on a commencé ensemble en 2002. Alors, on a eu des soucis cosmiques à l'époque, de savoir si les photos on était juste, si on n'était pas juste, tout ça, ça a fini par partir, mais Marco, il a été d'une grande aide. Alors évidemment, un Vice-syndic, il faut pouvoir s'appuyer dessus, c'était le cas. Il est toujours présent, toujours agréable, toujours disponible, c'est quelqu'un qui a beaucoup d'entregent, qui connaît beaucoup de monde et il s'est investi pour cette politique vraiment avec beaucoup de cœur. Aussi lui, on peut considérer que maintenant, il a peut-être le droit d'avoir une retraite. Marco, on est d'accord ? 80 ans c'est peut-être possible. Donc prend un peu d'air, et puis prends du temps pour toi.

Et puis, évidemment, j'aimerais aussi dire merci aux autres membres de la Municipalité. Quels que soient leurs bords politiques, on doit travailler ensemble, ce n'est pas toujours facile, mais ils se sont aussi investis pour cette Municipalité, vont continuer à le faire bien sûr, et donc je reviendrai sur les conclusions pour la nouvelle Municipalité.

De mon côté, j'ai fait 8 ans au Conseil communal, avant d'entrer en Municipalité, avant c'était deux fois 4 ans, ensuite 14 ans avec les dicastères de la sécurité. Le célèbre dicastère police, sécurité,

pompiers, etc... et 6 ans à la syndiculture. Est-ce que c'est beaucoup, est-ce que ce n'est pas beaucoup ? C'est en tout cas une tranche de vie et si on fait ceci, c'est parce que on a de l'intérêt pour la chose publique. Et Yverdon c'est ma Ville, c'est vrai je suis né à Yverdon, j'ai toujours connu cette Ville. Bien sûr que j'ai fait comme tout le monde, j'ai été aussi voir ailleurs, j'ai été quelques temps à l'étranger, mais une ville, une ville de cœur, c'est une ville qu'on connaît, qu'on a un petit peu cet ADN en nous. C'est une Ville magnifique et je crois qu'on a de la chance, tous, de pouvoir travailler pour cette Ville. Il faut qu'on puisse la faire progresser et on a des projets actuellement, il y aura des projets futurs, des nouveaux projets, mais on doit travailler dans ce secteur-là.

Alors, je vais commencer par les regrets et puis après je vais finir par quelque chose de plus gai. Les regrets, c'est évidemment les batailles gauche-droite et surtout le fait d'avoir des oppositions qui sont destructrices. Quand vous travaillez à monter des projets au niveau d'une Municipalité et bien vous les travaillez avec sincérité, que vous soyez d'un côté ou de l'autre. Une Municipalité c'est un collège et quand les objets ne passent pas, parce qu'ils sont mauvais, et bien on peut le comprendre, mais s'ils ne passent pas parce que simplement ce n'est pas le bon bord politique qui tient la majorité et bien je pense que ce n'est pas correct. Ceci, je pense qu'on doit corriger, parce que pour en discuter aussi avec les gens qui nous regardent, il y a des gens qui nous regardent, il y a encore des gens qui nous regardent malgré l'heure, malgré peut-être la chaleur, malgré les matches, et bien on donne des fois des images qui ne sont pas à la hauteur de ce qu'on devrait donner. Et donc, cette image qui peut être qualifiée, si on voulait être un peu dur, de déplorable, il faut la corriger. Il faut surtout aussi arrêter les attaques personnelles, parce que ça, ça n'amène rien du tout et c'est vraiment en dessous de tout.

Alors, le vœu c'est qu'on retravaille ensemble, qu'on travaille d'une façon constructive. Je pense qu'on peut le faire. Il n'y a aucune raison, parce que je pense que, dans le fond, on veut tous la même chose. On veut faire en sorte que les yverdonnois et la région puissent avoir, disons, une image la plus belle possible. Je suis sûr qu'on peut y arriver ensemble, la droite, la gauche, les Municipaux et c'est ce que je souhaite pour le futur.

Je souhaite aussi tous mes vœux à cette nouvelle Municipalité, aux deux Vice-Syndics, Co-Syndics, - pardon excusez-moi, il faut s'y faire - et je pense que cette Municipalité va aussi amener sa patte dans cet échiquier politique yverdonnois à sa manière, mais c'est normal et c'est comme ça que ça doit se faire. Je remercie aussi tous ceux qui ont travaillé au niveau du Conseil communal, ceux qui partent, ceux qui restent, parce que ceux qui restent il faut aussi les remercier, c'est aussi du job, c'est des soirées comme ça et je crois que si vous le faites, c'est parce que vous avez envie de vous investir dans ce secteur-là et ça me semble important.

Voilà Mesdames et Messieurs, donc c'est un vœu, c'est des vœux surtout positifs pour l'avenir. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler comme Syndic au niveau de cette Ville, c'est un job fantastique, mais dans le fond, voilà, c'est des tranches de vie, il faut passer aussi à autre chose et puis la vie ne s'arrête pas là, je suis sûr qu'elle peut être très belle aussi sans être Syndic de la Ville d'Yverdon.

Je vous souhaite une excellente soirée et un magnifique été. Merci à vous.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de cette séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

La prochaine séance de ce Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est agendée au jeudi

2 septembre 2021 à 20 heures. Juste une petite précision, en sortant, merci à celles et ceux qui ne seront plus parmi nous à la prochaine législature de restituer votre carte à nos huissiers à la sortie.

Il est 22h55, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée et tout le meilleur pour la suite. Surtout un merveilleux été et je me réjouis de vous retrouver la prochaine fois dans la salle parmi vous.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Natacha RIBEAUD EDDAHBI

Présidente



Laure F AVRE

Secrétaire adjointe